

RAPPORT 20 D'ACTIVITÉS 23

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06 AVRIL 2024



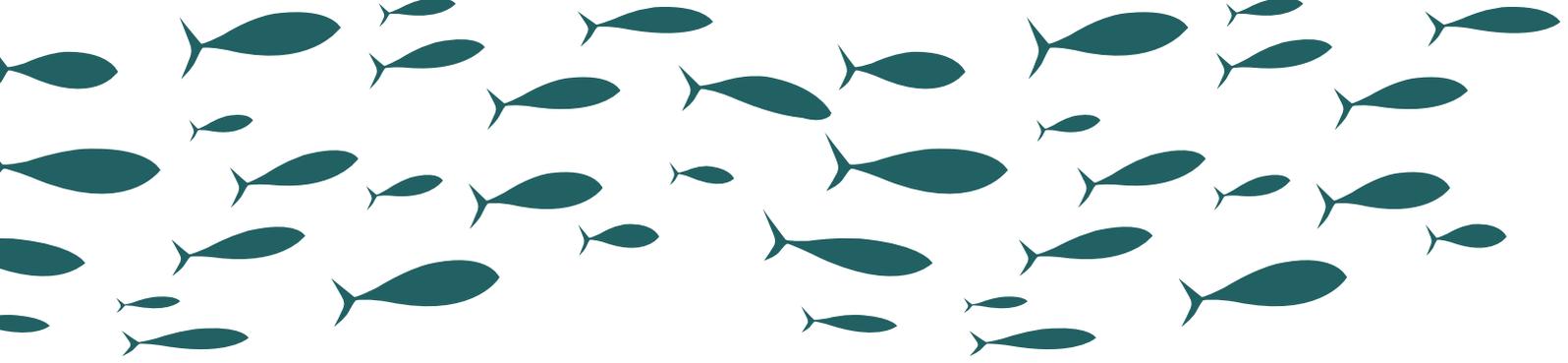
PARTAGEONS
LA

*Pêche
attitude*

FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

WWW.PECHE51.FR





SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION	3
PRÉSENTATION DES AAPPMA	4
RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX	6
SITUATION HYDROLOGIQUE	8
STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE	10
ANIMATION - ÉDUCATION - PROMOTION - COMMUNICATION	14
GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	22
AFFAIRES JURIDIQUES ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES	26
TECHNIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES	28
BILAN FINANCIER ET BUDGET	45
GLOSSAIRE	53



LA FÉDÉRATION

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Marne (FDAAPPMA) est une association « loi 1901 », reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.141-1 du code de l'Environnement). Elle a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département. La FDAAPPMA est administrée par un conseil d'administration constitué d'élus bénévoles qui se réunit régulièrement pour débattre de différents sujets ainsi que pour s'informer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Dominique THIEBAUX

1^{er} vice-président

Bernard DAVIGNON

2^{ème} vice-président

Claude DE CARLI

Secrétaire

Jean-Paul BRANDON

Trésorier

Reynald RUFFIER

Secrétaire adjoint

Christian BAUDART

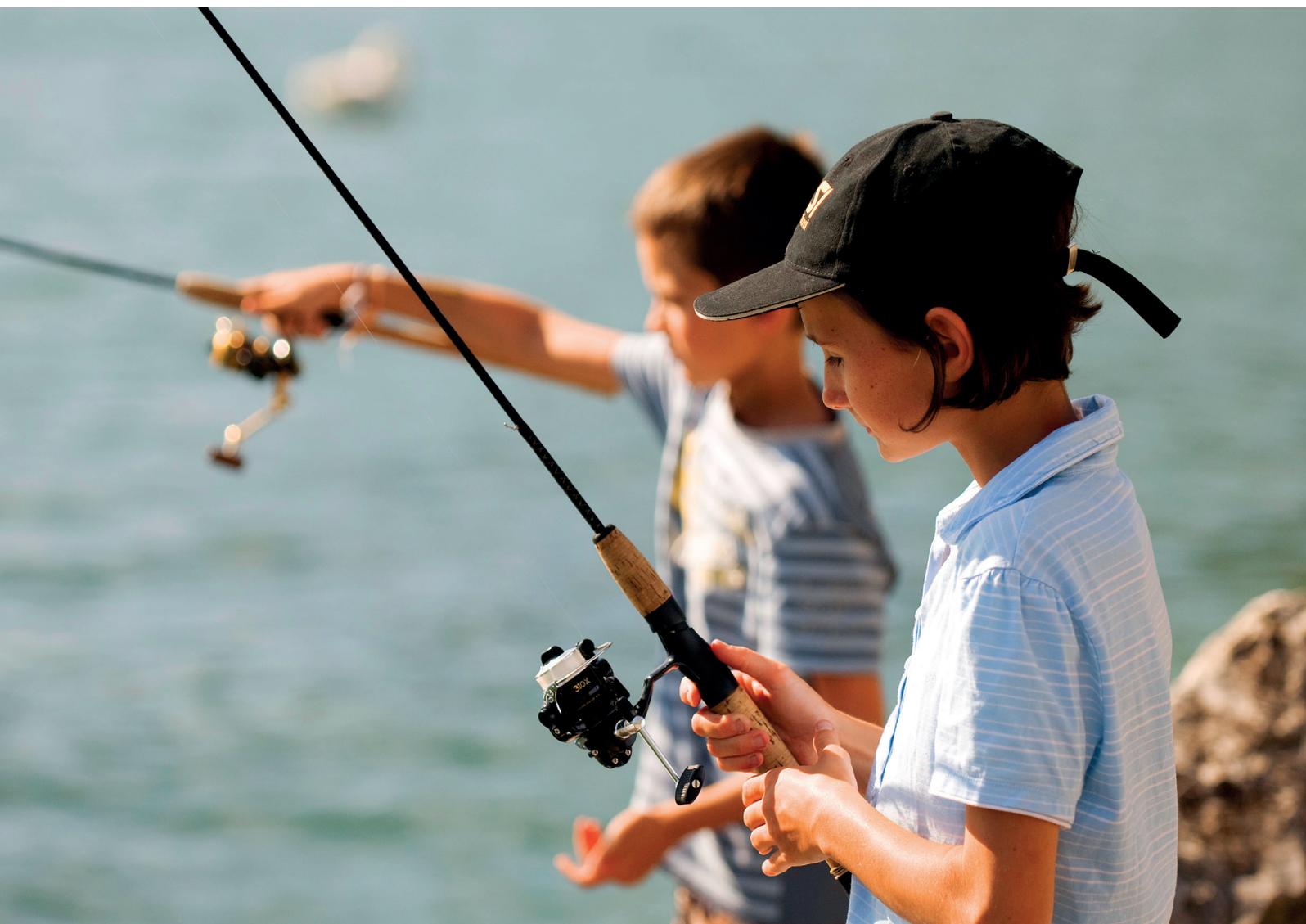
Trésorière-adjointe

Odette HARMAND

Membres

Pascal ANDRE
Raymond BEGIN
Pascal BOYER
Thierry CAUET

Gilles KESTLER
Stéphane PFUND
Jean-Pierre REMY
Gérard VALLERY



PRESENTATION DES AAPPMA

La Fédération a pour rôle, entre autres, de fédérer vingt-sept associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	Denis SPICY	Frédéric CHARTON
La Vesle Noblette de Bouy	Denis GIRARD	Vincent GUILLAUMET
La Raquette Châlonnaise	Dominique THIEBAUX	Gilles KESLTER
L'Ablette Chausséenne	René VAUTRAIN	Daniel DANIZEL
La Truite de Courtisols	Jean-Luc GUYOT	Luc LALLEMENT
Le Gardon de Crugny	José DEMOULIN	Xavier OUDIN
La Vandoise de Dormans	Pierre LAURIER	Martial LAURIER
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	Cédric BARRE	Claude OCHRON
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	Gilles GAUTHIER	Vincent CHAFFAUT
Le Gardon de Larzicourt	Guy ANTONELLY	Dominique FEUILLY
L'Ablette de Magenta	Pascal BOYER	Patrice COLLARD
Les Requins du Petit Morin	Roger PETIT	Louis MANGAS
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	Franck ALTMAYER	Christian PASSEMART
La Bredouille de Pogny	Gérard DRIVIERE	Odette HARMAND
AAPPMA de Pontfaverger	Alain LEQUEUX	Patrick BARBE
La Perchette de Port à Binson	Francis GRANZAMY	Hubert MILLARD
Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région	Jean-Pierre REMY	Reynald RUFFIER
La Rosette de Sainte-Menehould	Willy CARDON	Jackie MOIZAN
La Manne de Saint-Ouen-Domprot	Thierry CHARTON	Alain ROYER
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzémont	Jean-Pierre BAUCHET	Vivian GIMENEZ
Le Scion de Sermaize-les-Bains	Bernard DAVIGNON	Henri JOUVENAU
La Noquette de Sézanne-Anglure	Christian BRINAR	Jean-Claude DIDIER
La Salmonide de Vanault-les-Dames	Daniel TASQUIN	Stéphane CHARLIER
La Semoigne de Verneuil	Gilles FROMENT	Dominique DESCOTES
Le Carpillon de Verrières	Francis ROBINET	Mickaël DAGAS
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	Christian BAUDART	Jean-Luc LOGIE
La Raquette Vitryate de Vitry-le-François	Raymond BEGIN	Gwenaëlle BOUDE

1. RESSOURCES HUMAINES

La Fédération de la Marne pour la pêche emploie sept salariés œuvrant au sein de cinq pôles spécifiques qui sont :

- ▶ Le pôle administratif et financier
- ▶ Le pôle surveillance des milieux aquatiques et garderie
- ▶ Le pôle technique
- ▶ Le pôle animation, éducation et communication
- ▶ Le pôle entretien

1.1 Mouvement du personnel

M. Rémy KARIMET a été embauché le 1^{er} février 2023 en remplacement de M. Hugo MORIN.

1.2 Formation du personnel

- ▶ Certificat de compétence de citoyen de sécurité civile (PSC1) : M^{me} Valérie HALLER, Stéphane KOROBETSKI, M. Maxime IBANEZ, M^{me} Angélique RAPICAULT, M. Laurent THEVENART, M^{me} GUYOT Océane, M. Rémy KARIMET.
- ▶ Maîtriser les fonctions de base d'utilisation d'un récepteur GNSS pour application SIG et topographique : M. Maxime IBANEZ, M^{me} Océane GUYOT

- ▶ Préparation aux habilitations BE manœuvre : Mme Océane GUYOT, Laurent THEVENART, M. Rémy KARIMET
- ▶ BO chargé de chantier et BO exécutant de pêche électrique : Mme Océane GUYOT, M. Laurent THEVENART, M. Rémy KARIMET
- ▶ Formation « CANVA » logiciel de conception graphique en ligne : M. Rémy KARIMET

1.3 Bénévoles

La Fédération fait appel occasionnellement aux bénévoles des vingt-sept AAPPMA. Ils interviennent principalement lors des animations pêches, dans le cadre d'évènements ponctuels, lors de sorties en garderie et pour les opérations de pêche électrique. Certains ont effectué des formations afin d'acquérir le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile (PSC1) et d'autres pour la préparation aux habilitations BE manœuvre et exécutant de pêche électrique.

1.4 Stagiaire

Monsieur Armand COLLET, élève en bac professionnel « gestion des milieux naturels et de la Faune » a réalisé un stage aux sein des pôles « technique et animation » de la Fédération du 22/05/2023 au 21/07/2023. Son sujet était la création de supports pédagogiques pour la journée technique.

2. ACTIVITÉS STATUTAIRES

Les réunions statutaires :

- ▶ Le bureau s'est réuni trois fois : les 17/03, 30/06 et 18/09
- ▶ Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois : les 03/02, 17/03, 30/06 et 20/10

Les réunions des commissions :

- ▶ Commission technique : les 17/01, 18/07
- ▶ Commission garderie : le 17/01
- ▶ Commission animation-communication : les 24/02 et 18/07



3. RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX

3.1. Les instances représentatives de la pêche associative

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

- 18/06 | Assemblée générale à Paris (75)
- 19/06 | Congrès annuel des Présidents à Paris (75)
- 22/11 | Assises Nationales Pêche et Loisirs à Paris (75)

Association Régionale du Grand Est (ARGE)

- 17/02 | Séminaire des Présidents ARGE à Guebwiller (68)
- 18/02 | Séminaire des Présidents ARGE à Guebwiller (68)
- 19/02 | Séminaire des Présidents ARGE à Guebwiller (68)
- 09/05 | Réunion personnels techniques des Fédérations à Paris (75)
- 27/05 | Conseil d'administration à Noxemy (88)
- 09/06 | Assemblée générale à Troyes (10)
- 10/06 | Assemblée générale à Troyes (10)
- 11/06 | Assemblée générale à Troyes (10)

Club Halieutique interdépartemental (CHI)

- 21/04 | Assemblée générale à Grenoble (38)
- 22/04 | Assemblée générale à Grenoble (38)

Seinormigr

- 04/09 | Assemblée générale en visioconférence

Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)

- 16/03 | Conseil d'administration à Chaumont (52)
- 15/04 | Assemblée générale à Petite Pierre (67)
- 16/04 | Assemblée générale à Petite Pierre (67)
- 26/04 | Réunion bureau à Châlons (51)
- 20/07 | Conseil d'administration à Chaumont (52)
- 12/10 | Conseil d'administration à Chaumont (52)

Syndicat National des structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNAPL)

- 17/06 | Assemblée générale SNAPL à Paris (75)

FDAAPPMA

- 01/04 | Assemblée générale de la FD10 à Lusigny-sur-Barse (10)
- 06/05 | Assemblée générale de la FD57 à Hettange-Grande (57)
- 01/04 | Assemblée générale de la FD02 à Barenton-Bully (02)

AAPPMA

- 02/02 | Réunion AAPPMA de Bouy (51)
- 10/02 | Assemblée générale AAPPMA de Bouy (51)
- 11/03 | Assemblée générale AAPPMA de Reims (51)
- 17/03 | Réunion AAPPMA de Bouy (51)
- 07/07 | Réunion AAPPMA de Reims (étangs) (51)
- 24/10 | Organisation Fédération « journée technique » (51)

UFAPPMA

- 19/01 | Comité de pilotage à Giffaumont-Champaubert (51)
- 07/02 | Conseil d'administration à Giffaumont-Champaubert (51)
- 07/07 | Conseil d'administration à Giffaumont-Champaubert (51)
- 03/11 | Conseil d'administration à Giffaumont-Champaubert (51)

Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie (UFBSN)

- 13/05 | Assemblée générale à Château-Thierry (02)
- 13/09 | Organisation journée échange entre Fédérations et UFBSN à Paris (75)
- 17/10 | Conférence de bassins à Courbevoie (92)

3.2. Les services de l'Etat

Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

- 18/01 | Réunion à Châlons (51)
- 19/01 | Réunion à Châlons (51)
- 09/02 | Réunion en visioconférence
- 09/03 | Réunion en visioconférence
- 13/04 | Réunion à Châlons (51)
- 25/05 | Réunion en visioconférence
- 04/07 | Réunion à Châlons (51)
- 07/09 | Réunion à Châlons (51)
- 19/10 | Réunion à Châlons (51)
- 21/12 | Réunion à Châlons (51)

Direction Départementales des Territoires (DDT)

- 21/03 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 23/05 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 29/06 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 26/07 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 30/08 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)

3.3 Nos partenaires de terrain

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

- 23/06 | Forum des acteurs de l'eau-Vallée de la Marne en visioconférence
- 05/07 | Forum des acteurs de l'eau-Seine Amont en visioconférence
- 11/07 | Réunion du suivi de la thermie des cours d'eau sur le territoire Seine Amont à Nanterre (92)
- 01/12 | Réunion point convention avec AESN à Châlons (51)

Commission locale de l'eau

- 15/02 | Réunion à Gueux (51)
- 18/04 | Réunion de bureau à Gueux (51)
- 13/06 | Conseil d'administration à Gueux (51)
- 11/09 | Réunion à Gueux (51)
- 29/11 | Réunion à Gueux (51)

Comité de pilotage listes rouges du Grand Est

- 27/10 | Réunion sur animation espèces exotiques envahissantes Grand Est à Châlons (51)

Communauté d'Agglomération de Châlons

- 06/03 | Réunion – Atlas de la Biodiversité communal à Châlons (51)

Communauté de Communes de la Région de Suippes

- 11/07 | Réunion de restitution du suivi 2022 de la qualité des cours d'eau de la Communauté de communes à Suippes (51)

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA)

- 15/03 | Réunion sur le fonctionnement hydrologique et qualité du marais de la Superbe à Courcemain (51)
- 27/10 | Réunion espèces exotiques envahissantes à Châlons (51)

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieur (SMAVAS)

- 16/02 | CTEC Smavas aux Islettes (55)

Syndicat Intercommunal d'aménagement des bassins Aisne, Vesle, Suipe (SIABAVES)

- 31/01 | Copil contrat territorial « Eau et Climat Aisne Vesle Suipe » à Gueux (51)
- 16/08 | Réunion de démarrage des travaux à Fismes (51)
- 04/09 | Réunion de démarrage des travaux à Fismes (51)
- 07/12 | Copil contrat territorial « Eau et Climat Aisne Vesle Suipe » à Gueux (51)

Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)

- 09/01 | Réunion de chantier aménagement Grévières à Châlons (51)
- 26/01 | Réunion bail pour la rivière Blaise à Châlons (51)
- 03/08 | Réunion de chantier aménagement Grévières à Châlons (51)
- 07/08 | Réunion de chantier aménagement Grévières à Châlons (51)

Seine Grands Lacs

- 20/02 | Réunion programme d'étude préalable à Châlons (51)

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

- 05/12 | Copil site natura 2000 n° 26 à Damery (51)

Office de la Biodiversité (OFB)

- 13/02 | Point de situation PV pollution FD à Châlons (51)
- 28/03 | CODIR RNCFS- COPIL Natura 2000 à Giffaumont (51)
- 27/07 | Point de situation PV pollution FD à Châlons (51)

3.4 Promotion - communication - animation

Office de Tourisme de la Marne de Châlons en Champagne

- 08/02 | Conseil d'administration à Châlons (51)
- 15/02 | Réunion présentation nouveau salarié à Châlons (51)

Union Commerciale Industrielle Artisanale

- 01/09 | Participation à la Foire exposition à Châlons (51)
- 02/09 | Participation à la Foire exposition à Châlons (51)
- 03/09 | Participation à la Foire exposition à Châlons (51)

Fédération des Chasseurs

- 23/02 | Réunion concernant convention « animation » présentation nouveau salarié à Fagnières (51)

3.5 Tribunal - avocat

Tribunal de police de Châlons-en-Champagne

- 13/01 | Convocation tribunal, constitution de partie civile à Châlons (51)
- 26/09 | Rendez-vous avec OMP à Reims (51)

3.6 Gestion comptable, financière et administrative

Gestion comptable

- 08/03 | Cabinet comptable « DECIMALE », bilan et comptes de résultat à Châlons (51)
- 10/03 | Membres de la commission de contrôle, vérification à Châlons (51)
- 14/11 | Cabinet comptable, présentation nouveau logiciel comptable à Châlons (51)

Gestion administrative et financière

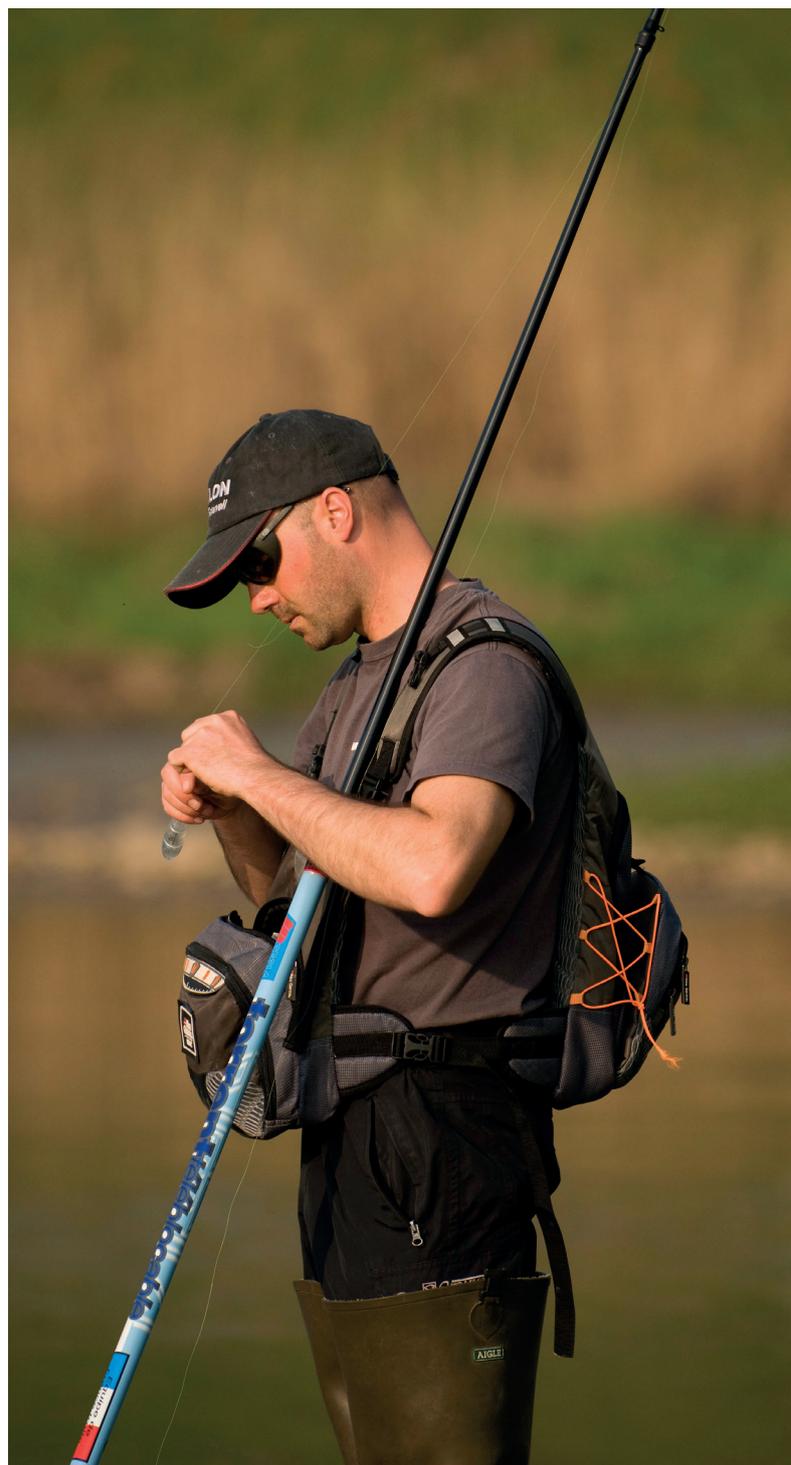
- 15/11 | Huissier de Justice « PIA DURAND » constat agrandissement garage à Châlons (51)
- 04/12 | Conseiller financier de la Banque Postale à Châlons (51)

3.7 Entreprises missionnées dans le cadre du suivi du DUERP

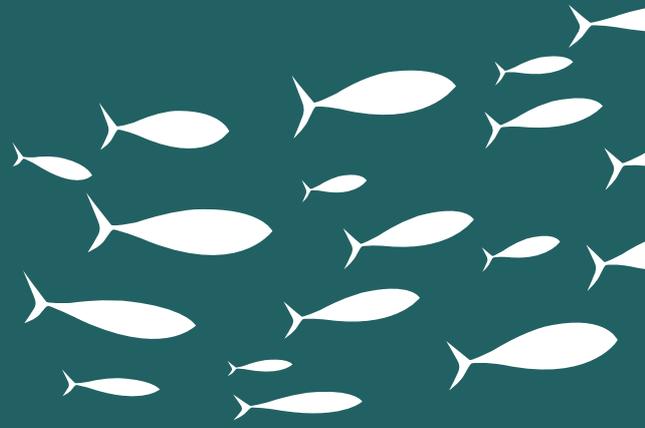
- 05/01 | SAPIAN vérification extincteurs portatifs au siège de la FD à Châlons (51)
- 24/07 | ASTU-FROID vérification de la climatisation au siège de la FD à Châlons (51)
- 30/03 | Bureau VERITAS, vérification moteurs pêches électriques au siège de la FD à Châlons (51)

4. CONVENTION

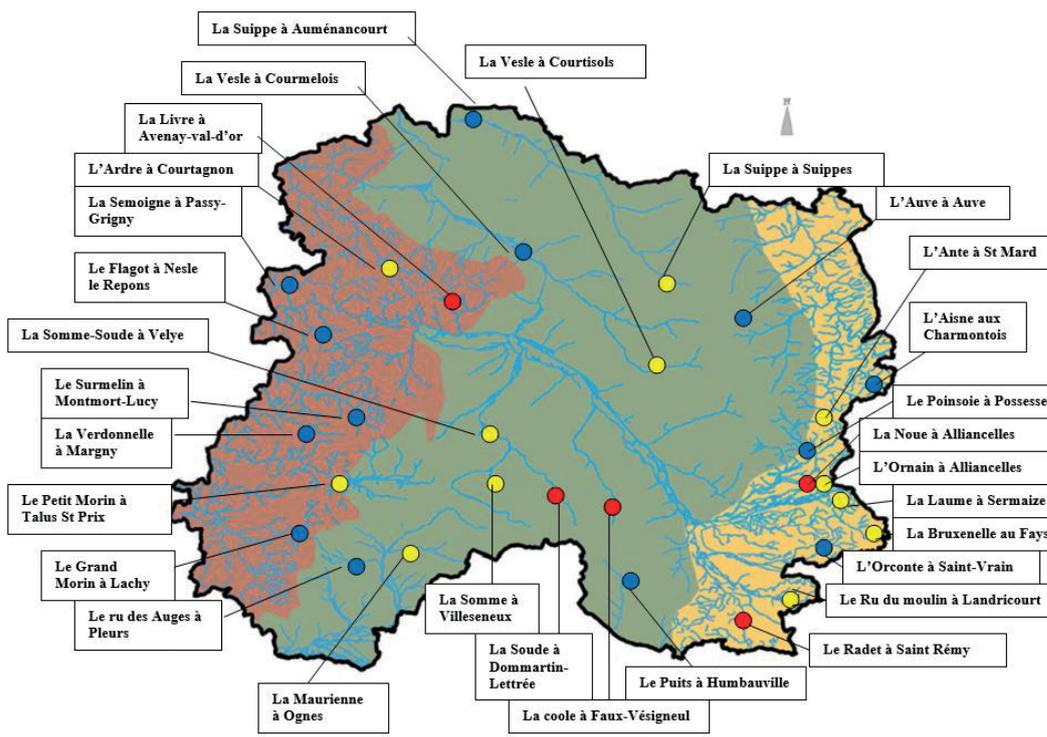
- 08/12 | Convention cadre pluriannuelle avec le SIABAVES concernant la restauration d'annexes hydrauliques et frayères de la Vesle, de la Suipe, de la Posne, de la Loivre et de la Robassa à Reims (51)



SITUATION HYDROLOGIQUE

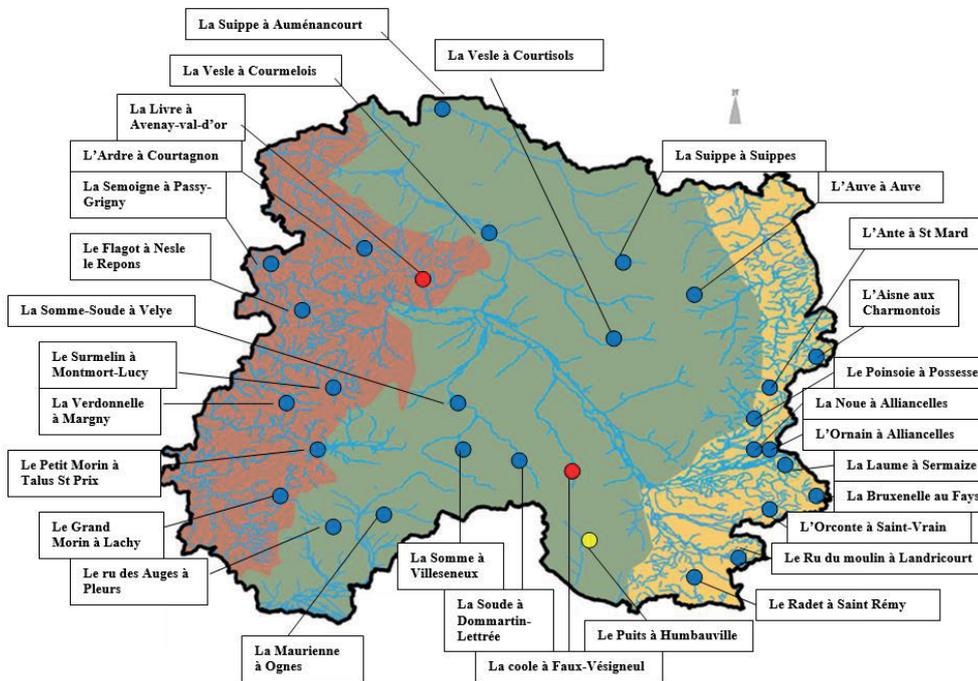


SIXIÈME CAMPAGNE ONDE 2022, LE 24 JUILLET 2023



Source réseau Onde OFB

DIXIÈME CAMPAGNE ONDE 2023, LE 23 NOVEMBRE 2023



Source réseau Onde OFB

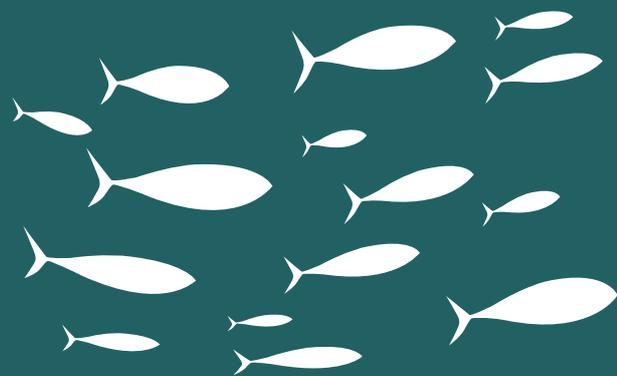
Légende

- Écoulement visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement non visible
- Assec

Hydroécocorégions de niveau 2

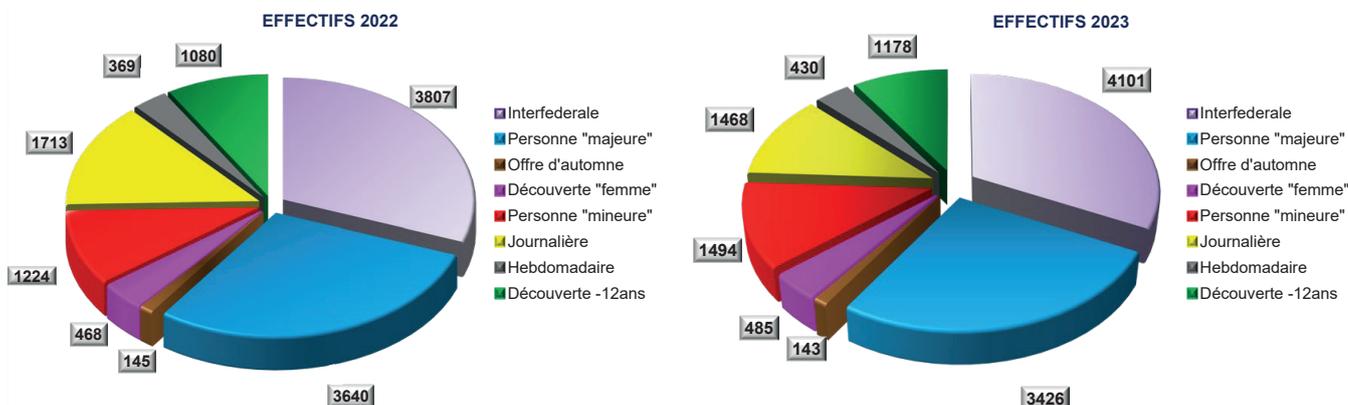
- BP-Ile de France
- Champagne humide
- TC-auréole crétace

STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE



VARIATIONS DU PRODUIT DES COTISATIONS FÉDÉRALES 2022-2023

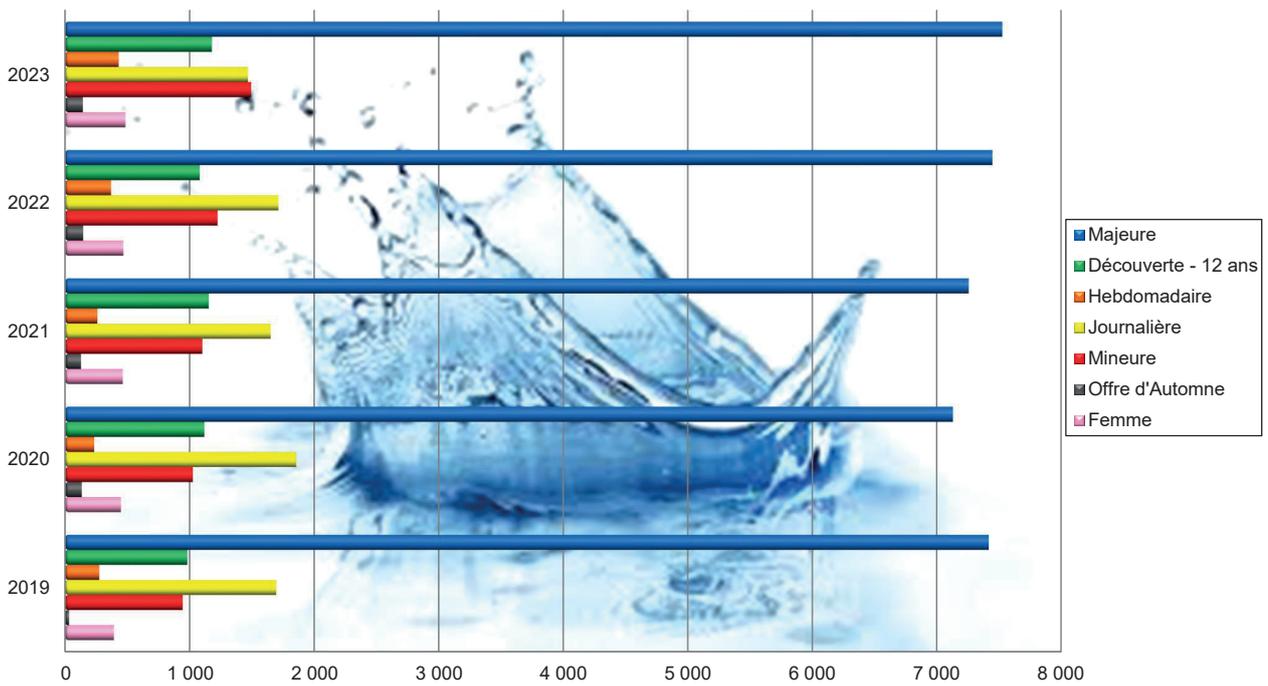
Cartes	2022		2023		%	VARIATIONS	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant		Nombre	Montant
Interfederale	3807	98 220,60 €	4101	116 058,30 €	▲ 7,72%	294	17 837,70 €
Personne "majeure"	3640	93 912,00 €	3426	96 955,80 €	▼ -5,88%	-214	3 043,80 €
Offre d'automne	145	1 870,50 €	143	2 023,45 €	▼ -1,38%	-2	152,95 €
Découverte "femme"	468	5 007,60 €	485	5 189,50 €	▲ 3,63%	17	181,90 €
Personne "mineure"	1224	14 443,20 €	1494	17 181,00 €	▲ 22,06%	270	2 737,80 €
Journalière	1713	7 537,20 €	1468	7 927,20 €	▼ -14,30%	-245	390,00 €
Hebdomadaire	369	3 542,40 €	430	4 257,00 €	▲ 16,53%	61	714,60 €
Découverte -12ans	1080	3 780,00 €	1178	4 476,40 €	▲ 9,07%	98	696,40 €
TOTAL	12446	228 313,50 €	12725	254 068,65 €	▲ 2,24%	279	25 755,15 €



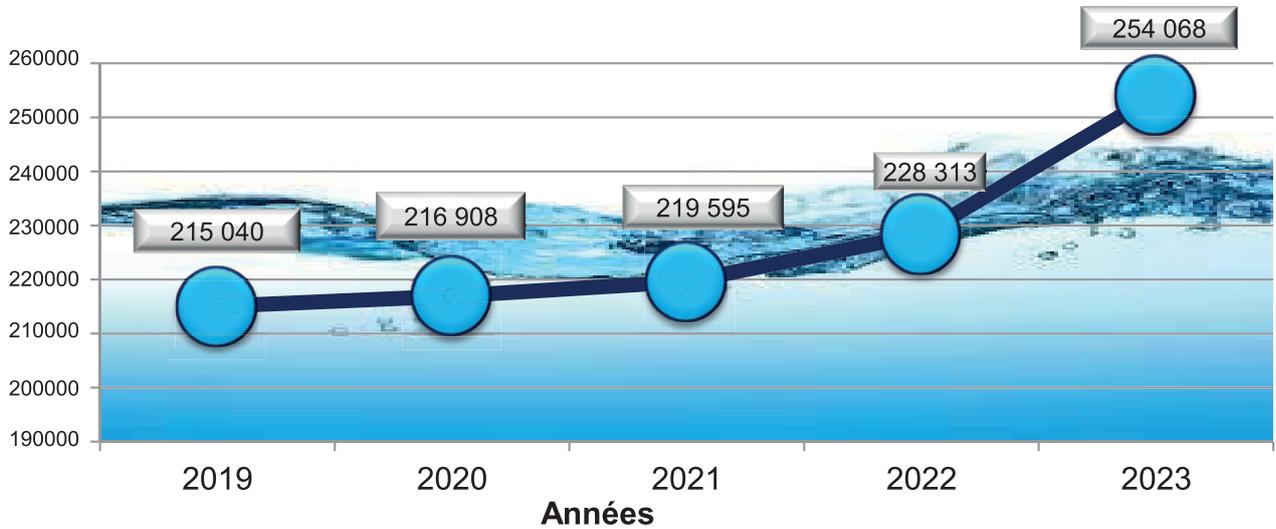
VARIATIONS DES EFFECTIFS PAR AAPPMA 2023

AAPPMA	Nombre pêcheurs toutes catégories 2022	Nombre pêcheurs toutes catégories 2023	Gain	Perte	Variations
BETHENVILLE	219	206		-13	-5,94%
BOUY	0	188	188		100,00%
CHALONS EN CHAMPAGNE	2302	2215		-87	-3,78%
CHAUSSEE (LA)	102	101		-1	-0,98%
COURTISOLS	51	30		-21	-41,18%
CRUGNY	135	110		-25	-18,52%
DORMANS	305	316	11		3,61%
ECURY LE REPOS	52	56	4		7,69%
HEILTZ LE MAURUPT	96	57		-39	-40,63%
LARZICOURT	366	407	41		11,20%
MAGENTA	1031	1046	15		1,45%
MONTMIRAIL	72	67		-5	-6,94%
PARGNY SUR SAULX	284	277		-7	-2,46%
POGNY	96	92		-4	-4,17%
PONTFAVERGER	106	111	5		4,72%
PORT A BINSON	204	183		-21	-10,29%
REIMS	3999	4232	233		5,83%
ST OUEN ET DOMPROT	9	10	1		11,11%
ST REMY EN BOUZEMONT	239	188		-51	-21,34%
SAINTE MENEHOULD	271	249		-22	-8,12%
SERMAIZE LES BAINS	337	344	7		2,08%
SEZANNE	678	654		-24	-3,54%
VANAULT LES DAMES	49	58	9		18,37%
VERNEUIL	142	163	21		14,79%
VERRIERES	32	25		-7	-21,88%
VILLERS EN ARGONNE	135	145	10		7,41%
VITRY LE FRANCOIS	1134	1195	61		5,38%
TOTAL	12446	12725	606	-327	2,24%

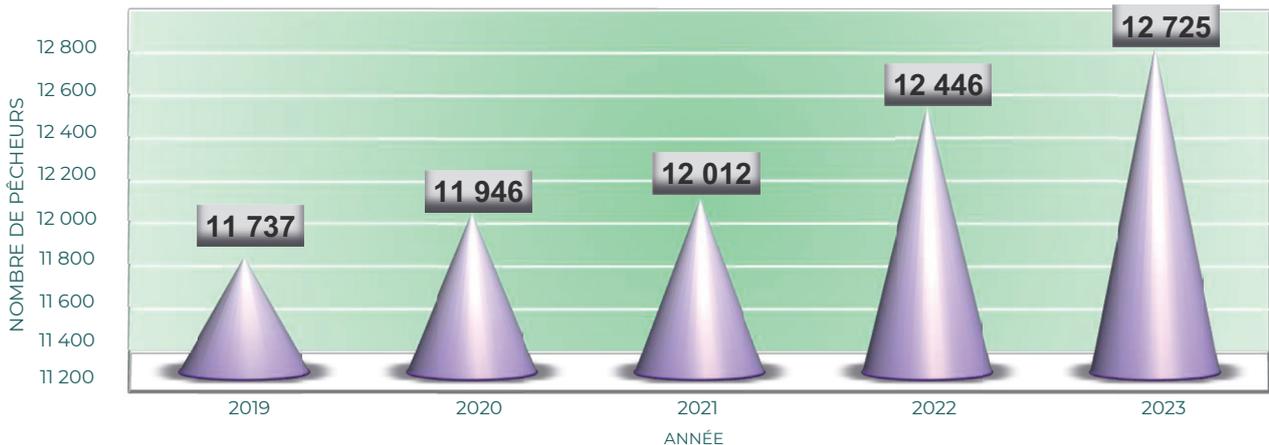
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE CARTES 2019-2023



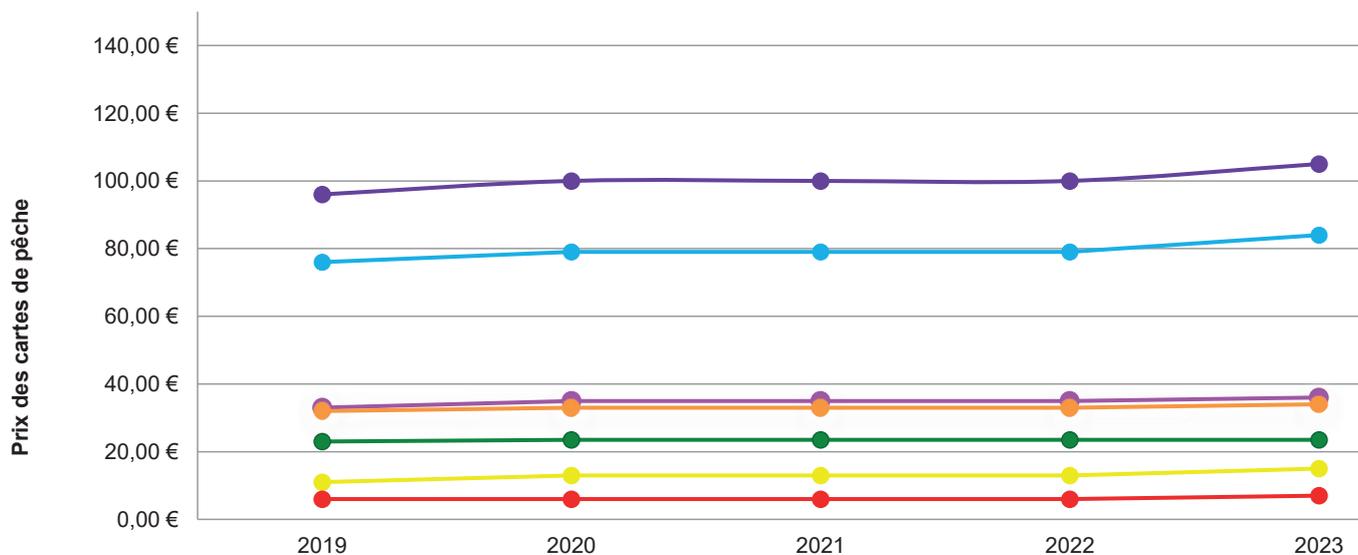
PRODUIT DES VENTES DES CARTES DE PÊCHE 2019-2023



ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS DE 2019 À 2023

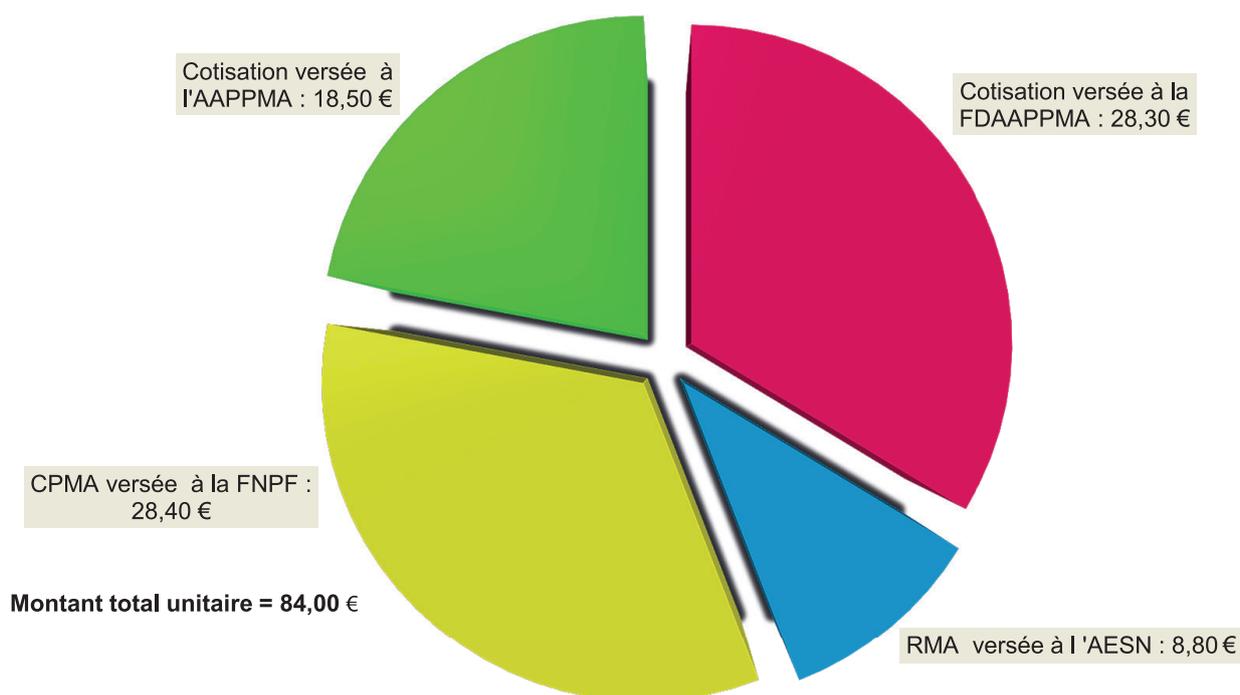


ÉVOLUTION DU PRIX DES CARTES DE PÊCHE 2019-2023

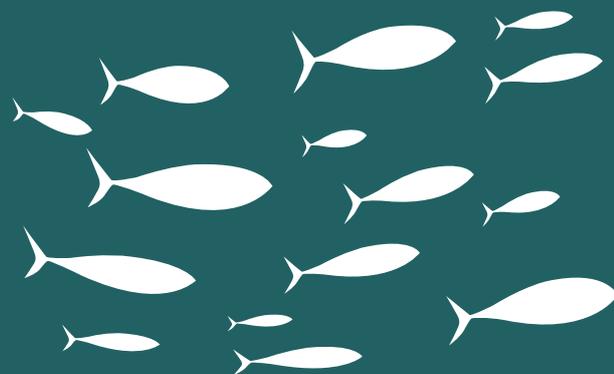


	2019	2020	2021	2022	2023
Interfédérale	96,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	105,00 €
Majeure	76,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	84,00 €
Mineure	23,00 €	23,50 €	23,50 €	23,50 €	23,50 €
Femme	33,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	36,00 €
Hebdomadaire	32,00 €	33,00 €	33,00 €	33,00 €	34,00 €
Journalière	11,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	15,00 €
Enfant -12 ans	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €

RÉPARTITION DU MONTANT DE LA CARTE DE PÊCHE «PERSONNE MAJEURE» ANNÉE 2023



ANIMATION
ÉDUCATION
PROMOTION
COMMUNICATION



Le 1^{er} février 2023, Rémy KARIMET a pris le poste d'agent de développement au sein de la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Après l'intégration de ce dernier, et dans la continuité de ce qui avait été mis en place précédemment, diverses séances d'animation pêche ainsi que d'Education à l'Environnement et Développement Durable ont été programmées avec la collaboration de Stéphane KOROBETSKI (titulaire du BPJEPS) ainsi que de précieux bénévoles.

1. ANIMATIONS

1.1 Initiations Pêche

Depuis le printemps 2023, onze animations pêche ont été réalisées en partenariat avec l'IME de Ville-en-Selve, l'office de tourisme de Châlons-en-Champagne, des centres de loisirs, des centres médico-psychologiques et des collèges. Lors de ces animations, les participants apprennent à connaître les bases théoriques et pratiques de la technique choisie mais également à manipuler et à identifier les poissons. Deux techniques de pêches ont été mises en avant : la pêche au coup et la pêche au leurre.



Animation pêche au coup, au grand jard de Châlons-en-Champagne source FD

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ANIMATIONS TOUS PUBLICS

Structure	Type d'animation	Lieu	Nombre d'interventions	Nombre de participants
École élémentaire "groupe Jeanne d'arc" Reims	EEDD Chaines alimentaires	En classe	4	300
	EEDD Invertébrés			
	EEDD Habitants de la mare			
CSC «Émile Schmitt» Châlons-en-Champagne	Animation Pêche au coup	Canal latéral à la Marne Jard de Châlons-en-Champagne	3	48
École élémentaire Bouy	EEDD Zonation Piscicole	En classe	1	53
	EEDD Renaturation			
École élémentaire Frignicourt	EEDD Cycle de l'eau	En classe	1	50
Lycée Somme-Vesle	Animation Pêche au coup	Rivière Aisne Villers-en-Argonne	1	16
École élémentaire La veuve	EEDD Cycle de l'eau	En classe Domaine de Coolus	3	94
	EEDD Invertébrés			
	EEDD Chaines alimentaires			
	EEDD Zonation Piscicole			
École élémentaire "le Condorcet" Pargny-sur-Saulx	EEDD Cycle de l'eau	la rivière Saulx En classe	2	175
	EEDD Invertébrés			
École élémentaire "Louis Pasteur" Vitry-le-François	EEDD Renaturation	En classe	1	19
École Élémentaire Frignicourt	EEDD Habitants de la mare	En classe	3	75
École élémentaire "Pierre Curie" Châlons-en-Champagne	Animation Pêche au coup	Canal latéral à la Marne Jard de Châlons-en-Champagne	1	70
	EEDD Cycle de l'eau			
IME "l'Élan Argonnais" Sainte-Menehould	EEDD Cycle de l'eau	Rivière Aisne ST Menehould	1	40
	EEDD Invertébrés			
Office de tourisme Châlons-en-Champagne	Animation Pêche au coup	Canal latéral à la Marne Jard de Châlons-en-Champagne	2	38
IME Villes en Selvas	Animation Pêche au coup	Canal latéral à la Marne Etangs de Vraux Ay Champagne	5	48
	Animation Pêche au leurre			
	EEDD Zonation Piscicole			
	EEDD Cycle de l'eau			
CMP "Van Gogh" Reims	Animation Pêche au coup	Etangs de Vraux	2	12
"Les petits nounours" Sarry	EEDD Cycle de l'eau	En classe	1	10
	EEDD Chaines alimentaires			
EREA Châlons-en-Champagne	EEDD Cycle de l'eau	En classe	2	16
	EEDD Zonation Piscicole			
TOTAL				1064

1.2 Éducation Environnement et Développement Durable (EEDD)

Cette année, quinze journées d'éducation à l'environnement ont été réalisées avec la Fédération Départementale des Chasseurs dont une sur les étangs de Noirlieu où nous avons présenté la faune aquatique à environ 540 enfants.

Vingt-quatre journées de sensibilisation ont été réalisées indépendamment avec différents publics : écoles élémentaires, établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), instituts médico-éducatif (IME), écoles maternelles, crèches ...

La Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose différentes thématiques à aborder en extérieur mais également en salle :

- ▶ Le cycle de l'eau : réalisation de petites expériences afin de comprendre les différentes étapes du cycle de l'eau
- ▶ Les larves aquatiques : comprendre le cycle de vie d'une libellule, capturer et identifier des larves aquatiques, réaliser un IBGN (indice biologique global normalisé simplifié) afin de mettre une note à la rivière.
- ▶ La chaîne alimentaire : jeux ludiques autour de la chaîne alimentaire
- ▶ Les habitants de la mare : compréhension de ce que sont un écosystème et une chaîne alimentaire
- ▶ La continuité écologique : comprendre ce qu'est une rivière en « bonne santé »



Éducation à l'environnement, Crèche les p'tits nounours à Sarry
Septembre 2023 - Source FD



Éducation à l'environnement, Domaine de Coolus - avril 2023
Source FD

Etablissement	Lieu d'animation	Thématique	Nombre de participants
École élémentaire Sainte Menehould	Étang de Norlieu	Poissons	540
École élémentaire l'Épine	Domaine de Coolus	La mare	40
École élémentaire Fagnières	Domaine de Coolus	La mare	60
École élémentaire du Mau Châlons-en-Champagne	Domaine de Coolus	La mare	38
École élémentaire Lavannes	Domaine de Coolus	La mare Cycle de l'eau	49
École "Paul Lapie" Châlons-en-Champagne	Domaine de Coolus	La mare	40
École "Yvette Lundy" Epernay	Domaine de Coolus	La mare	40
École élémentaire Fagnières	MCN	Jeux sur l'eau	50
École élémentaire Fagnières	MCN	Jeux sur l'eau	50
École élémentaire Tour-sur-Marne	MCN	Chaines alimentaires	41
École élémentaire Auve	MCN	Poissons	47
École "Ferdinand Buisson" Châlons-en-Champagne	MCN	Cycle de l'eau	50
École "Ferdinand Buisson" Châlons-en-Champagne	Domaine de Coolus	La mare	39
École "Vignes Blanches" Epernay	MCN	Jeux sur l'eau	31
École élémentaire Matouges	MCN	Jeux sur l'eau	48
École élémentaire Connantre	Domaine de Coolus	Jeux sur l'eau	45
TOTAL			1208



Source FNPF

Chiffres clés

39 séances d'EEDD
96 classes soit
 2272 enfants sensibilisés
6 jeux ludiques ont été créés
4 évènements

2. PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

La Fédération de pêche a pour mission de promouvoir le loisir pêche. Pour cela, elle a participé à trois événements : le « Moov'O'Der », la fête de « Beltane » ainsi que la foire de Châlons-en-Champagne.

2.1 La fête de « Beltane »

Le 1^{er} mai 2023, la fête de « Beltane » s'est déroulée sur le domaine de Coolus. Plusieurs ateliers et stands orientés sur l'éveil à l'environnement étaient présents. Des spectacles ont été présentés et un espace restauration avec des produits locaux a été mis à disposition. La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique a tenu un stand où l'éducation à l'environnement a été mis en valeur (quizz, présentation des poissons, distribution de flyers ...)

2.2 Évènement « MOOV'O'DER »

L'Office de Tourisme du Lac du Der en collaboration avec l'UFAPPMA a organisé la deuxième édition du Moov'O'Der le 12/13/14 mai 2023. Plusieurs stands autour de la pêche sur plusieurs thématiques étaient présents. La Fédération de pêche de la Marne proposait différentes animations notamment l'activité pêche en float-tube, le tapis de lancer, le simulateur, un quizz.

2.3 La fête de la pêche

Cet événement annuel se déroulant le premier dimanche de juin permet aux structures associatives de pêche, de faire découvrir gratuitement leurs loisirs. C'est l'occasion pour les pratiquants de partager leur passion, leurs techniques favorites et leurs connaissances des espèces aquatiques qui peuplent les cours d'eau.

Dans le département quelques associations ont participé à cet événement notamment « le Barbeau » de Villers-en-Argonne, « la Rossette » de Sainte-Menehould, « la Bredouille » de Pogany, le syndicat des pêcheurs de Reims et de la région, « l'Ablette de la Marne Moyenne » de Magenta, « la Noquette » de Sézanne...

2.4 La Foire Exposition à Châlons en Champagne

La Fédération a participé deux jours et demi à la 77^{ème} édition de la Foire Exposition qui s'est déroulée du 1^{er} au 11 septembre 2023. Cette foire mêle gastronomie et agriculture réunissant près de 750 exposants et 260 000 visiteurs.

Le stand de la Fédération a fait l'objet d'un nombre important de demandes de renseignements. Des activités comme le jeu interactif « la roue des connaissances », « l'anatomie des poissons » ainsi qu'une photobox (700 photos réalisées) ont été proposées. Cette manifestation a rencontré un franc succès et encourage la Fédération à renouveler sa participation l'année prochaine.



châlons-agglo.fr



Moov'o'Der, juillet 2023 source FD



Foire d'exposition de Châlons-en-Champagne, Septembre 2023 source FD

3. COMMUNICATION

3.1 Création de nouveaux supports :

Différents supports de communication ont été créés au cours de l'année 2023. Un kakemono permettant de promouvoir l'éducation à l'environnement, deux flyers sur les différents types d'animation que nous proposons et une bâche d'habillage pour le barnum.



Animation Pêche

Animation pêche tous publics !

La fédération de pêche de la Marne propose des animations pêche pour tous les publics. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

150 € demi-journée

300 € journée

1 groupe

03 26 70 50 52
contact@peche51.fr

14 rue Clement Ader - 51470 - Saint-Memmie

Flyer pour les animations pêche



Éducation à L'ENVIRONNEMENT

Contactez - nous !!!

contact@peche51.fr
03 26 70 50 52

14 rue Clement Ader - 51470 - Saint-Memmie

Flyer pour l'éducation à l'environnement RECTO



Programme

- Cycle de l'eau
- jeu sur l'eau
- Chaîne alimentaire
- Pêche et identification des invertébrés
- Poissons : famille et zonation piscicole
- Restauration des milieux aquatiques

GRATUIT

TOUS PUBLICS

EN EXTERIEUR et EN SALLE

Flyer pour l'éducation à l'environnement VERSO



En Marne la pêche pour tous!

www.peche51.fr

Bache habillage de stand

3.2 Aménagement du stand

Nous avons également amélioré l'aménagement du stand :



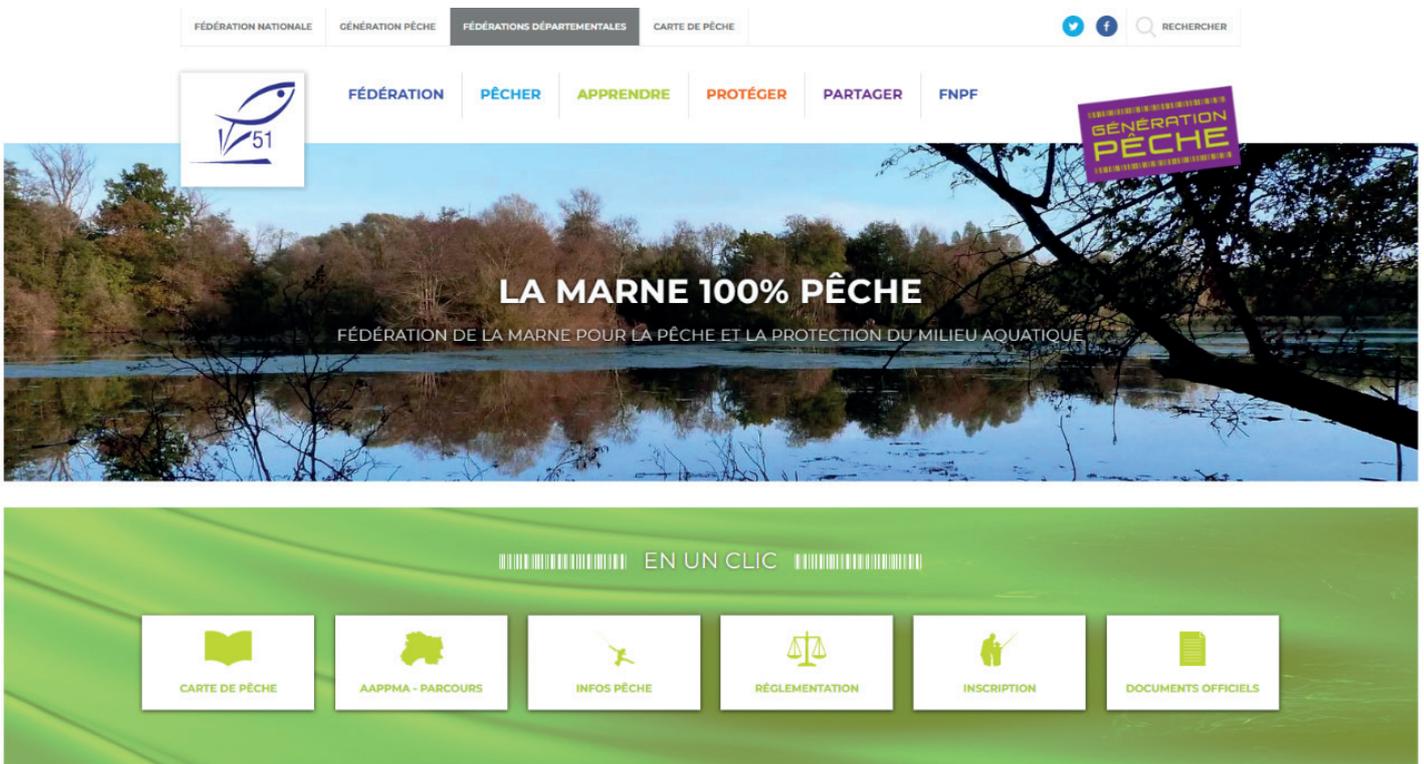
Foire Exposition de Châlons-en-Champagne, Septembre 2023 source FD

3.3 Site internet et réseaux sociaux

Les communications sur le site internet (www.peche51.fr) et sur Facebook sont gérées par M. Stéphane KOROBETSKI et M. Rémy KARIMET.

Sur ces plateformes nous pouvons trouver diverses publications, comme par exemple : la campagne « sauvons nos rivières », les missions de la Fédération (restauration d'annexes, pêches électriques, animations ...) mais également les publications de la FNPF sur la pêche et la biodiversité, les dates des assemblées générales, des événements, le carnet de captures etc...

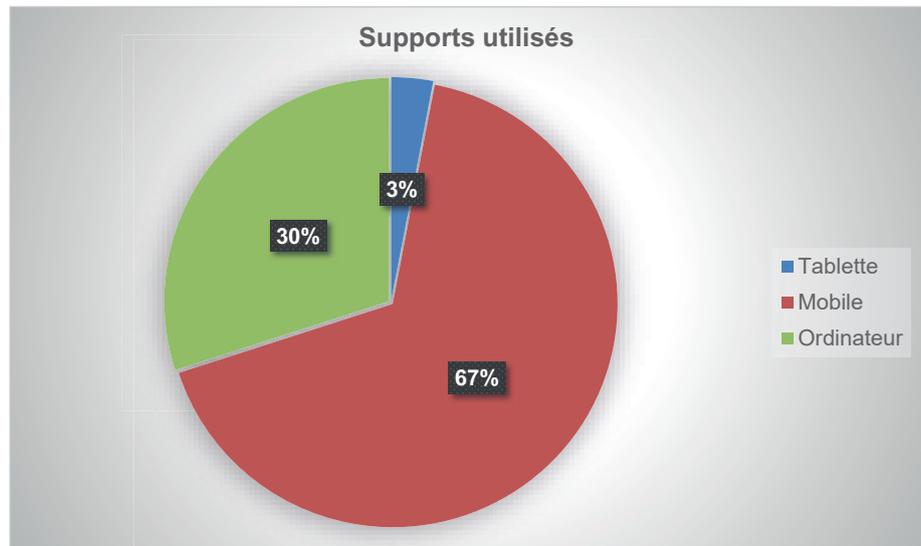
Concernant les échanges entre les abonnés de notre page Facebook et la Fédération, M. Stéphane KOROBETSKI se charge également de répondre aux sollicitations concernant essentiellement la réglementation, les parcours de pêche, les signalements de pollution etc.



Suivi du trafic :

Nous pouvons observer que nous avons une fréquentation constante des utilisateurs sur le site www.peche51.fr.

TRIMESTRES	UTILISATEURS
Trimestre 1	14 943
Trimestre 2	14 462
Trimestre 3	9 505
Trimestre 4	4 160
Total	34 520



L'utilisation du téléphone reste le moyen préféré des visiteurs de notre site internet avec 67 % d'utilisateurs contre 30 % qui préfèrent utiliser l'ordinateur.

4. PRÉVISIONS 2024

► Challenge inter IME :

Il va s'agir de créer un groupe de huit pêcheurs par IME (16 jeunes au total) en street fishing, dans différents milieux et avec des défis sportifs jamais réalisés. Une compétition inter IME entre Sainte Menehould et Ville en Selve sous la forme d'un championnat comprenant une journée sur le canal de Châlons en Champagne et deux journées au domaine de Neuville. Les années suivantes, si le succès est au rendez-vous, la compétition sera ouverte à d'autres IME. Il est projeté une rencontre régionale voir nationale par la suite. Un règlement spécifique pour les jeunes d'IME est créé et fera l'objet d'apprentissage lors des séances

► Challenge inter APN :

Les APN du département souhaiteraient relancer un challenge inter APN en septembre. Ce challenge aura pour objectif de permettre aux enfants de se rencontrer, de se mettre au défi et de tester leurs compétences mais également aux bénévoles des APN de se rencontrer

► Stages pêche d'été :

Cet été un stage de huit séances de pêche sera proposé aux enfants de plus de 8 ans. Ces animations se feront les mercredis et jeudis des deux dernières semaines de juillet et des deux premières d'août. Les enfants pourront découvrir la pêche en float tube, la pêche au coup, le Tenkara et la pêche au leurre. Ces journées seront gratuites et auront lieu dans le secteur de Pargny-sur-Saulx, Sermaize-les-Bains et Vitry-le-François

► Pérenniser la convention signée avec la Fédération départementale des chasseurs

► Continuer de réaliser des journées d'éducation à l'environnement indépendamment avec différents organismes (écoles élémentaire, instituts médico éducatif, établissements régionaux d'enseignement adapté, écoles primaires etc...)

► Matérialiser les jeux éducatifs créés avec du plastique recyclé

► Créer une animation sur le thème de la continuité écologique pour les collèges et lycées

STAGE DE PÊCHE
PERTHOIS
SERMAIZE-LES-BAINS - VITRY-LE-FRANÇOIS
PARGNY-SUR-SAULX

**ANIMATION GRATUITE
UNIQUEMENT
SUR INSCRIPTION**

**RÉSERVATIONS ET INFORMATIONS
CONTACT@PECHE51.FR
03 26 70 50 52**

PÊCHE AU COUP
A PARTIR DE 8 ANS
SERMAIZE-LES-BAINS
Le 22 juillet 2024 de 9h30 à 12h30

PÊCHE AU LEURRE
A PARTIR DE 8 ANS
VITRY-LE-FRANÇOIS
Le 23 juillet 2024 de 9h30 à 12h30

PÊCHE AU TENKARA
A PARTIR DE 8 ANS
SERMAIZE-LES-BAINS
Le 24 juillet 2024 de 9h30 à 12h30

**PÊCHE AU FLOAT TUBE
ET
PÊCHE À L'ÉCREVISSE**
A PARTIR DE 8 ANS
PARGNY-SUR-SAULX
Le 25 juillet 2024 de 9h30 à 12h30

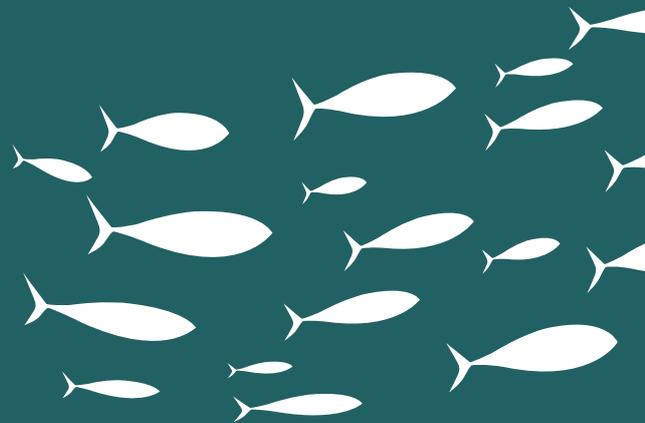
AVEC LE SOUTIEN FINANCIER
DES APPRIS
SERMAIZE-LES-BAINS
PARGNY-SUR-SAULX
VITRY-LE-FRANÇOIS

BOIS
D'ÉNERGIE

rectoverso
INNOVATION

PECHE

GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



1. BILANS GARDERIE FÉDÉRALE ET AAPPMA

1.1 Domaine de surveillance

En 2023, le domaine de surveillance a augmenté avec la création de l'AAPPMA Vesle/Noblette. Le linéaire de cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole est passé de 310 km à 340 km. Celui de 2^{ème} catégorie reste inchangé. Il est constitué de 712 km de linéaire pour un total en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de 1052 km sur les 3855 km que compte le réseau hydrographique marnais.

1.2 Constitution de la garderie fédérale et des AAPPMA

Cinq agents assermentés et commissionnés par le Président de la Fédération constituent la brigade fédérale et interviennent sur les parcours des AAPPMA et de la Fédération. La plupart étant également commissionnés au sein d'AAPPMA, ils agissent principalement lors de sorties programmées par l'agent coordinateur telles que les ouvertures, les sorties de nuit et les sorties du week-end et uniquement en présence de celui-ci. Ils participent également aux nombreuses pêches électriques d'inventaire et de sauvetage réalisées par la Fédération.

GARDERIE FÉDÉRALE		AAPPMA
Agent coordinateur	GPP bénévoles	GPP bénévoles
Stéphane KOROBETSKI	Thierry BERTIN Lionel HARMAND Olivier LACHENAL Laurent THÉVENART	20 gardes-pêche particuliers contrôlent le territoire respectif de leur AAPPMA

Vingt GPP assermentés sont répartis au sein des AAPPMA qui ont demandé leur commissionnement et interviennent donc uniquement sur le territoire correspondant à celui-ci. Certains d'entre eux sont agréés pour surveiller plusieurs lots de pêche d'AAPPMA. L'agent coordinateur de la fédération peut se rendre disponible pour effectuer des sorties communes programmées et aider dans la rédaction de procès-verbaux. Il se rend également disponible pour toutes questions relatives à loi pêche.

1.3 Bilan d'activité de la brigade fédérale

La brigade fédérale a réalisé 124 sorties, effectué 1115 contrôles et dressé 8 procès-verbaux pour 8 infractions relevées.

1.4 Bilan d'activité de la brigade des GPP AAPPMA

Les gardes pêche particuliers ont réalisé 1355 sorties et ont effectué 3538 contrôles, 19 procès-verbaux dressés pour 19 infractions relevées.

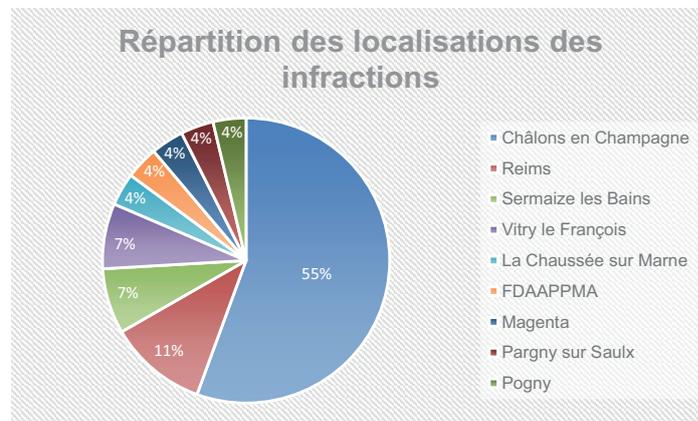
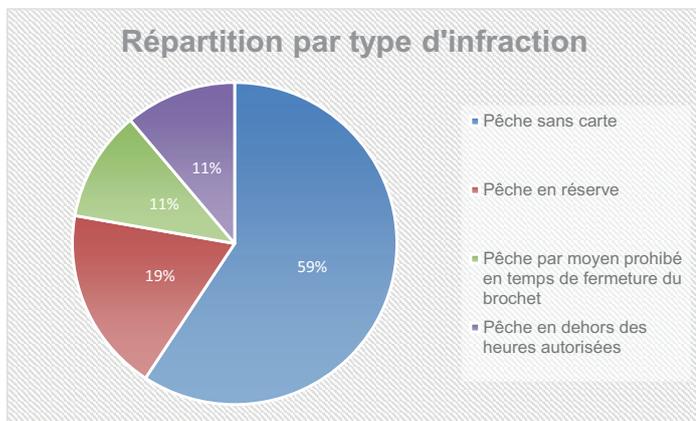
1.5 Répartition des procès-verbaux et des infractions constatées

RÉPARTITION DES PROCÈS-VERBAUX

NOMBRES DE PV ENREGISTRÉS À LA FDAAPPMA	GPP FÉDÉRAL	GPP AAPPMA	TOTAL
	8	19	27

RÉPARTITION DES INFRACTIONS CONSTATÉES ET LOCALISATION DES INFRACTIONS

INFRACTIONS CONSTATÉES	BRIGADE FÉDÉRALE	GARDERIE AAPPMA	AAPPMA GESTIONNAIRE
Pêche sans carte	4	12	Châlons-en-Champagne (10) Pogny (1) La-Chaussée-sur-Marne (1) Pargny-sur-Saulx (1) Vitry-le-François (1) Magenta (1) FDAAPPMA (1)
Pêche dans une réserve de pêche	0	5	Châlons-en-Champagne (3) Sermaize-les-Bains (2)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture du brochet	1	2	Châlons-en-Champagne (2) Vitry-le-François (1)
Pêche en dehors des heures autorisées	3	0	Châlons-en-Champagne (3)



2. FORMATION DES GARDE-PÊCHES PARTICULIERS

Préalablement à la formation, le Président d'AAPPMA voulant commissionner un GPP doit s'assurer que le candidat est majeur, qu'il ne fait pas parti du conseil d'administration de l'AAPPMA concernée et qu'il dispose d'un casier judiciaire vierge (bulletin n°2). Certaines fonctions sont également incompatibles avec l'activité de GPP. Il s'agit notamment des officiers de police judiciaire y compris les maires et leurs adjoints, des agents de police judiciaire y compris les policiers municipaux et gardes champêtres. Les agents de l'OFB, ONF et des DDT sont également incompatibles au poste de GPP.

La Formation est intégralement prise en charge par la FDAAPPMA et l'inscription des candidats est faite par écrit (mail ou courrier) par le Président de l'AAPPMA concernée.

La formation est constituée de deux modules :

- ▶ Le Module 1 aborde les notions juridiques de base ainsi que les droits et devoirs du GPP,
- ▶ Le Module 3 traite des notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles, de la réglementation pêche et des généralités sur la rédaction des procès-verbaux.

En 2023, les deux modules se sont déroulés au siège social de la FDAAPPMA 51. Le Module 1 a été dispensé le 16/09/2023 par M. Eric TAVOSO (Directeur de l'ARGE) avec la collaboration de M. Stéphane KOROBETSKI (chargé de développement). Le module 3 a été également enseigné par ce dernier le 23/09/2023. Six candidats ont suivi l'intégralité de la formation pour les AAPPMA Magenta (2), Vesle/Noblette (2) Larzicourt et Vitry-le-François. Malheureusement une demande d'agrément d'un des candidats a été refusée par la préfecture.

3. SIGNALEMENTS À LA FÉDÉRATION

- ▶ Le 11/06/2023 : signalement de présence de gasoil dans le canal entre Champagne et Bourgogne à Vitry le-François, affaire classée sans suite
- ▶ Le 22/06/2023 : signalement d'un dépôt de filtres à huile dans le lit mineur de l'Orconté à Luxémont et Villotte. Le dépôt a été retiré par les salariés de la Fédération
- ▶ Le 08/08/2023 : signalement d'une pollution aux produits phytosanitaires viticoles sortant du réseau pluvial dans le Ruisseau de Camp à Villers sous Châtillon. Le responsable n'a pas pu être clairement identifié par l'OFB. Celui-ci a donc fait une opération de sensibilisation et de rappel à la loi auprès des viticulteurs potentiellement responsables
- ▶ Le 01/12/2023 : signalement d'une pollution ponctuelle sur le Ruisseau de la Brandeuille à Ville en Tardenois. Faible présence de mousse blanche sur le ruisseau probablement dû à une habitation non raccordée au réseau d'assainissement. Affaire classée sans suite car la pollution n'était plus présente lors de la constatation des faits sur le terrain
- ▶ Le 13/12/2023 signalement d'un rejet de matières en suspension sur le Canal Saint Martin à Châlons-en Champagne dû à la construction de nouveaux bâtiments. L'OFB est intervenue pour faire cesser le rejet



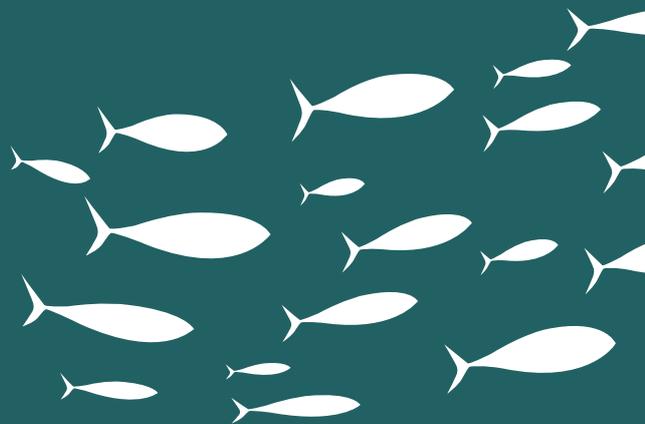
Pollution du ruisseau de Camp le 08/08/2023 - source OFB

4. PROJETS 2024

- ▶ Former cinq nouveaux GPP pour les AAPPMA de Reims (3), Châlons (1), Vitry (1)
- ▶ Équiper en tenue les cinq nouveaux GPP en cours d'assermentation
- ▶ Renouveler les tenues pour les GPP équipés en 2017, 2018 et 2019
- ▶ Organiser une demi-journée de sensibilisation à destination des gardes et des Présidents d'AAPPMA sur les atteintes aux milieux aquatiques en partenariat avec l'OFB
- ▶ Contacter la gendarmerie nationale pour la mise en place d'une convention dans le cadre d'un partenariat
- ▶ Prévoir une commande groupée de panneaux de « réserve de pêche »



**AFFAIRES
JURIDIQUES
ET ATTEINTES
AUX MILIEUX
AQUATIQUES**



1. AFFAIRES JURIDIQUES

1.1 Procès-verbaux

Les gardes-pêche particuliers du domaine public fluvial et du domaine privé ont procédé à 4653 contrôles et ont relevé 27 infractions, traitées par la Fédération sous la forme de transaction civiles.

Le montant des dommages et intérêts perçus pour l'ensemble des procès-verbaux s'élève à 2644 €. Une rétrocession aux AAPPMA sur les sommes perçues pour chaque procès-verbal est effectuée tous les ans et représente 40 % de la somme encaissée, les 60 % restants, sont destinés à couvrir les frais de traitement supportés par la Fédération.

Cinq courriers ont été retournés pour « adresse inconnue » et ont fait l'objet de recherche d'adresse auprès de l'OMP. Malheureusement celles-ci sont restées infructueuses et les dossiers ont dû être classés.

1.2 Constitution de partie civile

La Fédération a fait connaître sa décision de constitution de partie civile auprès du Ministère public de Châlons-en-Champagne dans six procès-verbaux pour lesquels les contrevenants n'ont pas réglé leur transaction malgré des rappels envoyés. Pour trois d'entre eux, le président a été convoqué aux audiences publiques qui auront lieu en début d'année 2024. Les autres constitutions sont dans l'attente d'une réponse.

2. ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

2.1 Procès-verbaux pollution

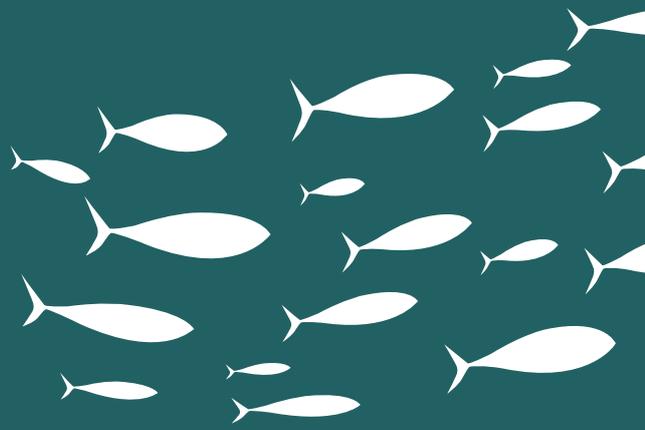
La Fédération a été destinataire de procès-verbaux pollution établis par l'OFB concernant les faits suivants :

- Pollution constatée le 6/10/2022 dans la rivière l'Ante suite à des rejets à répétition d'un produit colorant rouge, toxique pour les organismes aquatiques et entraînant des effets néfastes à long terme sur ceux-ci. L'OFB a dressé un procès-verbal à l'encontre de l'entreprise « X » le 4 avril 2023. L'entreprise « X » a reconnu être à l'origine de la pollution et s'est engagée à se mettre en conformité avec la loi. Le dossier est en attente d'une décision pénale.
- Pollution dans le ruisseau du Moulin à Ventelay le 22 mai 2023 suite à un déversement de fuel provenant d'une cuve de stockage de gasoil ne comportant pas de bac de rétention et située dans la cour d'une ferme « X ». Le maire de la commune a déposé plainte et s'est porté partie civile. Le dossier est en attente d'informations supplémentaires.

2.2 Suivi procès-verbaux en cours

- Pollution dans la rivière « Vesle », commune de Courtisols
Le 30/06/2022, le déversement d'un bidon de produit phytosanitaire hautement toxique dans la rivière « la Vesle » à Courtisols a été constaté. C'est une pollution très grave puisqu'elle a nécessité une interdiction à l'accès à la rivière et à la consommation de l'eau qui en provenait. Un arrêté préfectoral interdisant la pêche et la consommation du poisson a été pris le 6 juillet 2022. Le Président de la Fédération a porté plainte le lundi 17 octobre 2022. Des analyses d'eau supplémentaires du cours d'eau ont été réclamées par l'OFB. Le dossier est toujours en attente de réponse des autorités compétentes
- Pollution dans le canal de Champagne à Bourgogne, commune de Vitry-le-François
Le 16/10/2022, il a été constaté la présence d'hydrocarbures à la surface de l'eau à Vitry le François dans le port du canal de Champagne à Bourgogne provenant du chavirement d'un bateau. Celle-ci a impacté un linéaire de 250 mètres de part et d'autre du lieu-dit « le Port ». Une plainte a été déposée par le président de la Fédération le 17/10/2022. L'affaire reste compliquée car le propriétaire du bateau est un étranger. Le dossier est toujours en attente d'une réponse pénale
- Pollution dans le rû « de la Noue », commune de la Noue le 19/10/2022 et 29/11/2022, des rejets provenant d'une ferme sur la commune de la Noue dans le rû « de la Noue » et le rû « de la Louva » ont été constatés. La présence de boues rouges a entraîné une mortalité de poisson en raison de la pollution organique qui a fait baisser le taux d'oxygène sur plusieurs centaines de mètres. Une plainte du président de la Fédération a été déposée en 2023. Une constitution de partie civile est prévue en 2024.

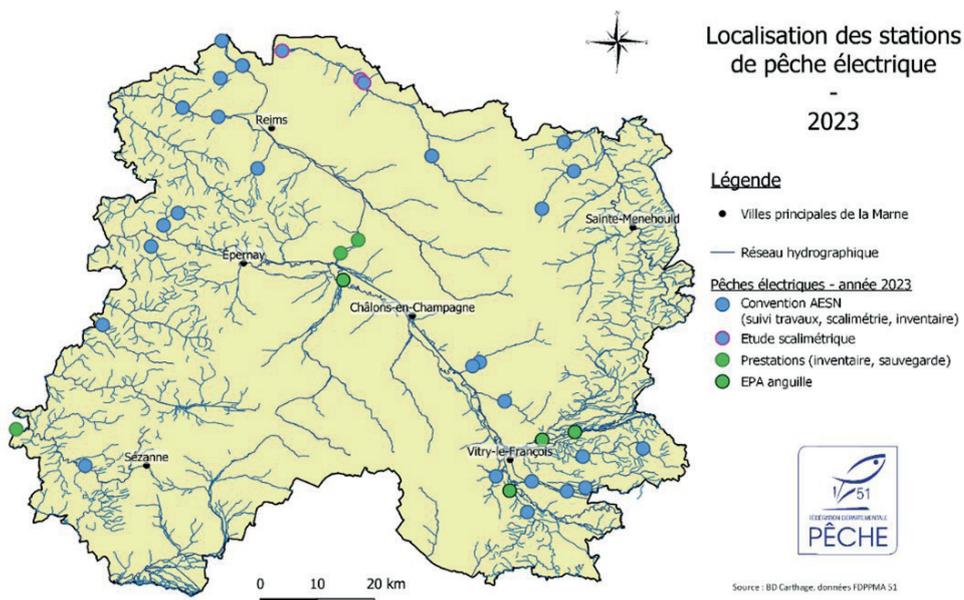
TECHNIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES



ACTIONS 2023

1. SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

1.1 Suivis des peuplements piscicoles



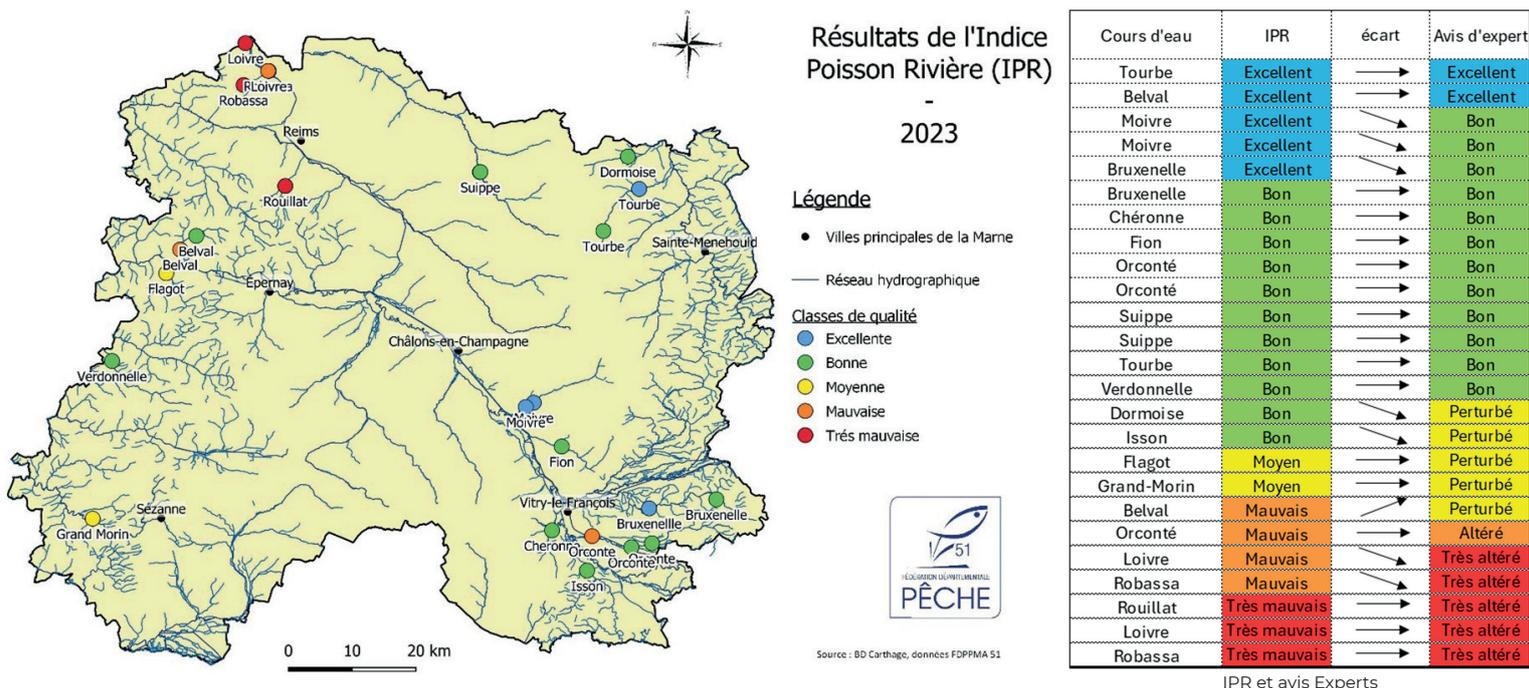
En 2023, 26 pêches d'inventaire ont été réalisées dans le cadre de la convention d'aide. L'ensemble de ces pêches fait l'objet d'un compte rendu annuel adressé aux différents partenaires.

La plupart de ces inventaires a pour but de suivre l'évolution des peuplements piscicoles dans le temps face aux différents facteurs écologiques mais également vis-à-vis du changement climatique et des modifications en termes de températures et d'hydrologie qu'il entraîne. Ils servent aussi d'indicateurs de suivi dans le cadre de travaux de restauration des rivières afin d'apprécier l'impact de ceux-ci sur le peuplement piscicole (cortèges d'espèces, densités, etc.).

Cette année, dans le cadre de la réactualisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération a dirigé un programme de mise à jour des données piscicoles sur des secteurs où elles étaient trop anciennes (plus représentatives) ou même absentes.

Quelques pêches au protocole spécifique (EPA anguille, scalimétrie) ont été réalisées dans le cadre d'études menées par la Fédération et ses différents partenaires.

Le contrôle de sécurité annuel obligatoire de l'ensemble du matériel de pêche électrique a été réalisé par VERITAS (organisme de contrôle) le 30 mars 2023 au siège de la Fédération.



PÊCHES ÉLECTRIQUES RÉALISÉES EN 2023 HORS PRESTATIONS

Cours d'eau	Commune	Date de l'opération	Objectif
Inventaires piscicoles			
La Vesle	Jonchery-sur-Vesle	04/05/2023	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
	Muizon		Inventaire avant travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
La Loivre	Loivre	11/05/2023	Inventaires avant travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
	Cormicy		Acquisition de connaissances PDPG
Le Robassa	Loivre	11/05/2023	Acquisition de connaissances PDPG
	Hermonville		Inventaires avant travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
Le Rouillat	Villers-aux-Nœuds	11/05/2023	Acquisition de connaissances PDPG
La Bruxenelle	Blesme	31/05/2023	Acquisition de connaissances PDPG
	Cheminon		
Le Fion	Saint-Amand-sur-Fion	31/05/2023	Acquisition de connaissances PDPG
La Tourbe	Saint-Jean-sur-Tourbe	06/06/2023	Acquisition de connaissances PDPG
	Virginy	06/09/2023	
La Dormoise	Rouvroy-Ripont	06/06/2023	Acquisition de connaissances PDPG
L'Isson	Neuville-sous-Arzillières	08/06/2023	Acquisition de connaissances PDPG Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Chéronne	Courdemanges	08/06/2023	Acquisition de connaissances PDPG
Le Flagot	Mareuil-le-Port	20/06/2023	Acquisition de connaissances PDPG
Le Belval	Châtillon-sur-Marne	20/06/2023	Acquisition de connaissances PDPG
	Baslieux-sous-Châtillon		
L'Orconte	Heiltz-le-Hutier	06/07/2023	Acquisition de connaissances PDPG
	Orconte		
	Luxemont-et-Villotte		
La Verdonnelle	Verdon	13/07/2023	Acquisition de connaissances PDPG
Le Grand-Morin	Esternay	13/07/2023	Acquisition de connaissances PDPG
La Suipe	Aubérive	23/08/2023	Acquisition de connaissances PDPG
La Moivre	Francheville	21/09/20023	Acquisition de connaissances PDPG

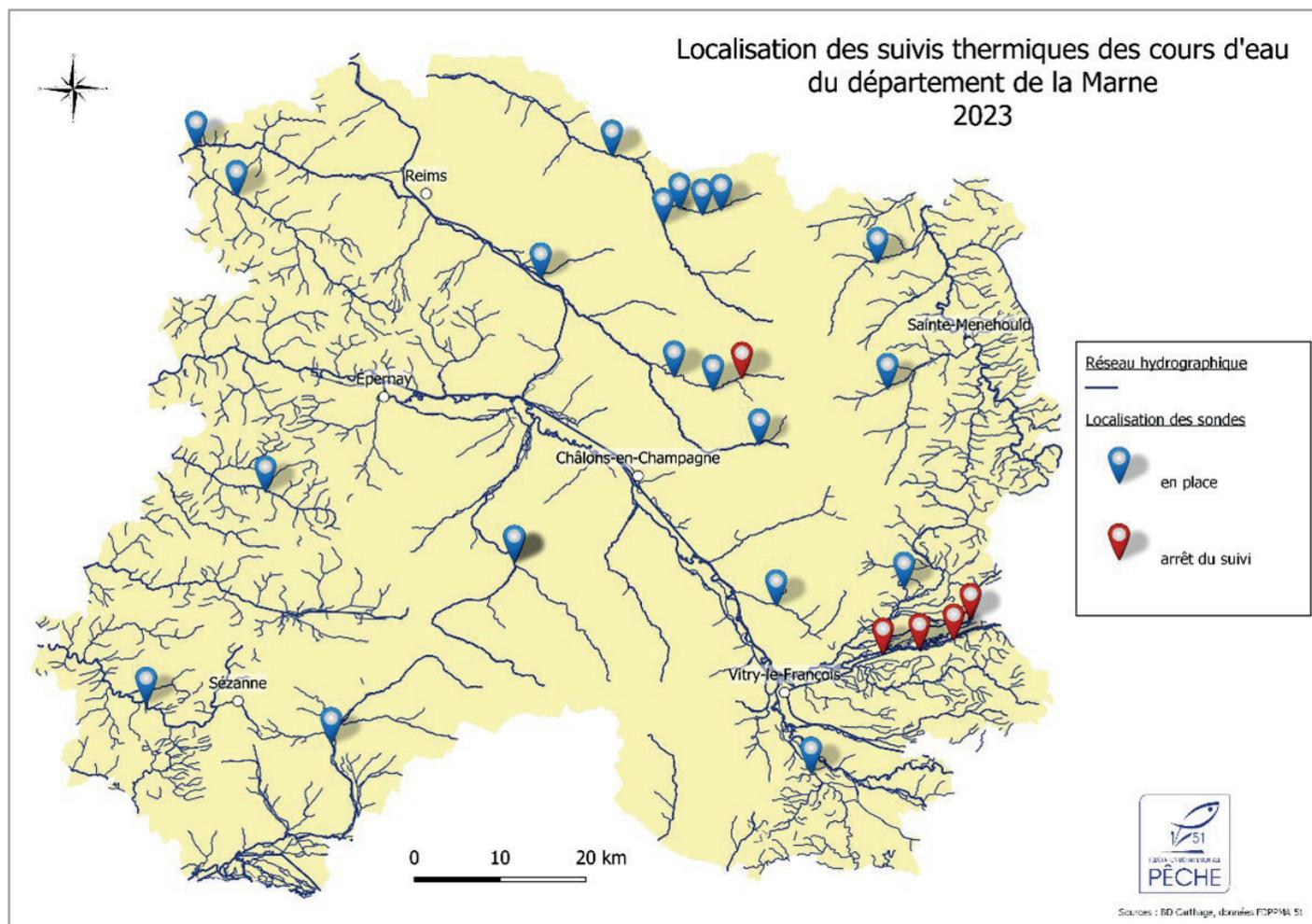
En 2023, la FDAAPPMA 51 a réalisé plusieurs pêches d'inventaire ou de sauvegarde sur prestation, présentées dans le tableau ci-dessous.

DEMANDEUR	COURS D'EAU	TYPE DE PÊCHE
SEINORMIGR	Cavé (affluent Marne) Chée - Saulx - Somme-Soude	Prospections anguilles
VNF	Canal de l'Aisne à la Marne	Sauvegarde (Travaux de chômage)
SMAGE 2 MORINS (partenariat FD77)	Grand-Morin	Sauvegarde (Travaux de restauration de la continuité écologique)

1.2 Suivis thermiques

Les suivis thermiques entrepris depuis plusieurs années se sont développés en 2022 et poursuivis cette année avec une première année de données. Le réseau compte 20 sondes de suivi régulier sur 14 cours d'eau (Arde, Aube, Fion, Grand-Morin, Isson, Noblette, Py, Somme-Soude, Suiippe, Surmelin, Superbe, Tourbe, Vanichon et Vesle).

Il s'agit d'un suivi long terme avec des sondes ayant une autonomie de 5 ans renouvelable si retour en usine. Les chroniques ainsi recueillies serviront à nous renseigner sur le régime thermique des rivières jusqu'alors peu étudié et à compléter nos analyses des peuplements piscicoles en place. Toutes les données sont intégrées au nouveau PDPG et stockées dans une base de données de la Fédération. Les données recueillies chaque année sont analysées et font l'objet d'un compte-rendu annuel. Les données pour l'année hydrologique 2022-2023 sont en cours de traitement et d'analyse et seront transmises aux différents partenaires techniques en début d'année 2024.

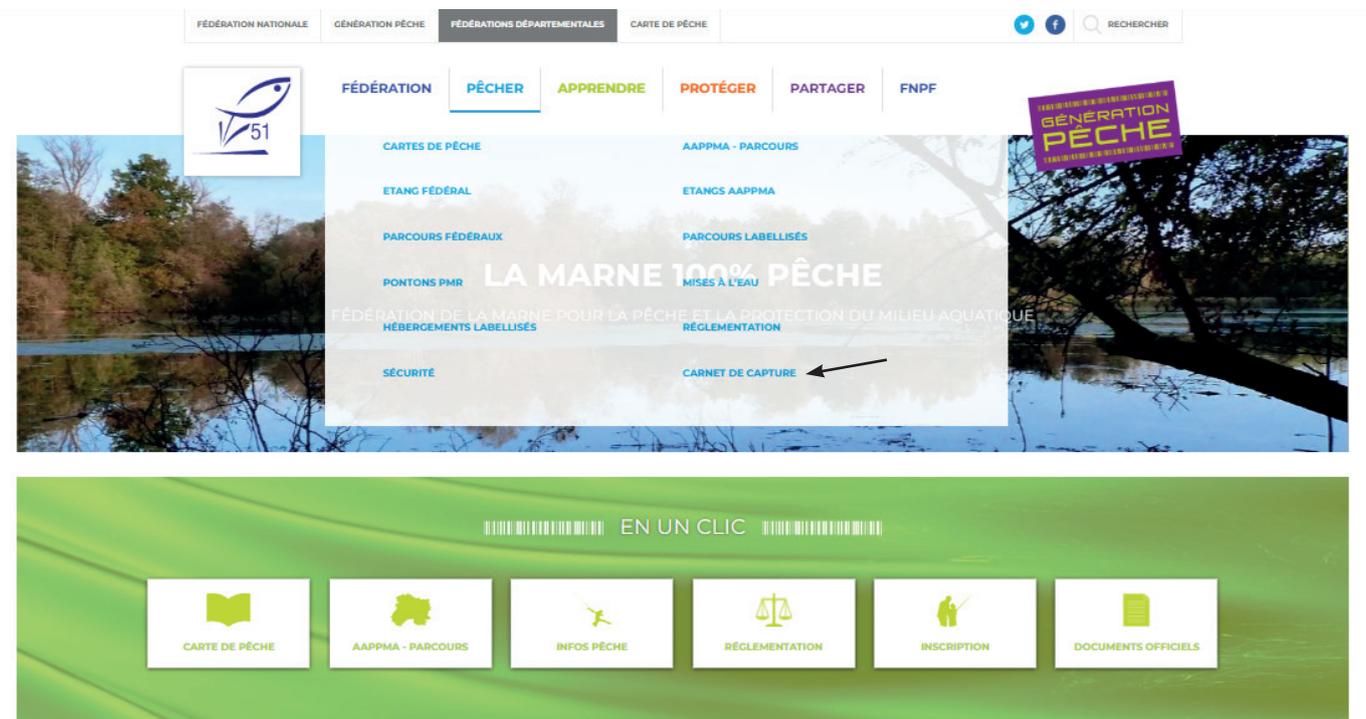


1.3 Carnets de Capture

Dans le cadre d'une sollicitation des pêcheurs, un carnet de capture a été créé et mis en ligne afin de permettre aux pêcheurs de renseigner leur(s) capture(s) lors des journées de pêche. Cela permet également d'obtenir des données sur le peuplement piscicole des cours d'eau et plans d'eau du département, d'observer l'impact de la pêche de loisir sur certaines espèces et d'optimiser la gestion piscicole sur les canaux, plans d'eau et cours d'eau du département (empoissonnements, tailles réglementaires de capture, quotas...).

Le carnet est accessible via la page internet dédiée sur le site de la Fédération de Pêche de la Marne.

À ce jour, la Fédération a recueilli plus de 50 formulaires qui ont été renseignés sur le site par les pêcheurs. Nous les remercions pour leur contribution et les encourageons à poursuivre.



2 ÉTUDES SUR LES MILIEUX

2.1 Etude scalimétrique sur la Suippe

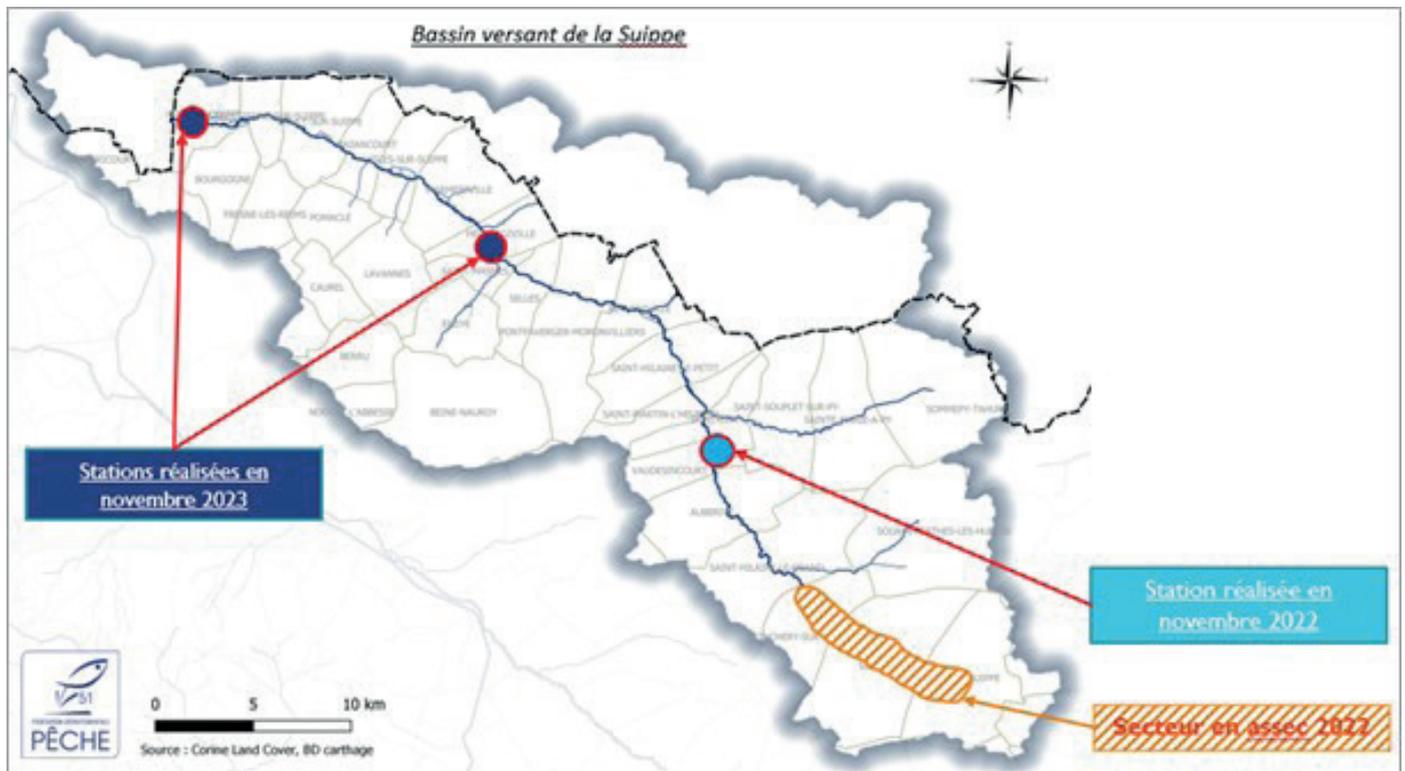
Cette étude part d'un constat par la Fédération d'une forte croissance des truites dans le département de la Marne notamment à la suite d'une première étude scalimétrique en 2014 sur les rivières Saulx et Ornain. Parallèlement une forte diminution des effectifs s'observe depuis plus d'une décennie sur l'ensemble du département.

La possibilité que d'autres cours d'eau soient concernés est plus que probable. Cette étude a pour vocation de servir d'argument scientifique pour adapter les mesures de captures et de gestion des truites telles que la Taille Légale de Capture (TLC) ou les fenêtres de capture afin de permettre leur reproduction et le maintien des populations.

L'objectif de connaître le ou les modèles de croissance des truites sur le bassin versant de la Suippe.

Débutée en 2022, un premier site a été prospecté et des échantillons d'écaillés de truites ont été prélevés au niveau de la commune de Vaudesincourt (partie médiane du bassin).

En 2023, les prélèvements se sont poursuivis sur la partie aval de la Suippe avec deux secteurs prospectés.



Les écailles seront analysées à la loupe binoculaire et un rapport sera rédigé afin de déterminer la taille de première reproduction des truites et adapter ou non en fonction la Taille Légale de Capture (TLC).



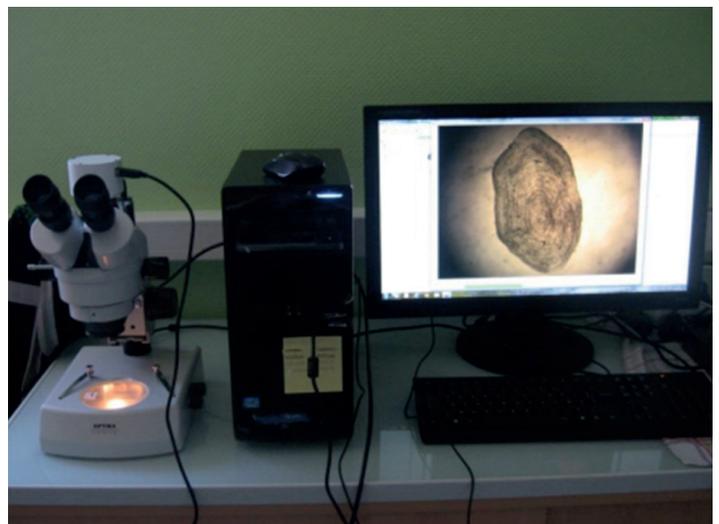
Pêche électrique pour capturer les truites - Source FD



Prélèvement des écailles - Source FD



Montage des écailles sur une lame de microscope - Source FD



Matériel utilisé pour la lecture des écailles - Source FD

2.2 Extension du monitoring anguille en Seine amont

Ce projet est mené par l'association SEINORMIGR et en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Marne, et en cofinancement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il a pour objectif d'étendre le monitoring anguille en Seine-amont par la mise en œuvre d'un suivi le plus complet possible de l'abondance et de la distribution de la population d'anguilles européennes du bassin Seine-Normandie sur lequel pourront s'appuyer les décisions de gestion au sein de chaque Unité de Gestion de l'Anguille (notamment pour le rétablissement de la continuité écologique sur les secteurs peu colonisés et les rapportages dans le cadre du Plan de Gestion national de l'Anguille).

Ce suivi est complémentaire du réseau « anguille » prévu par le plan de gestion national, focalisé sur les rivières « index » et déployé également sur certains côtières de l'arc normand. Il permettra de suivre plus finement la dynamique de colonisation récente de cette espèce vers l'amont du bassin et de mieux évaluer la part de production de la Seine à l'échelle nationale.

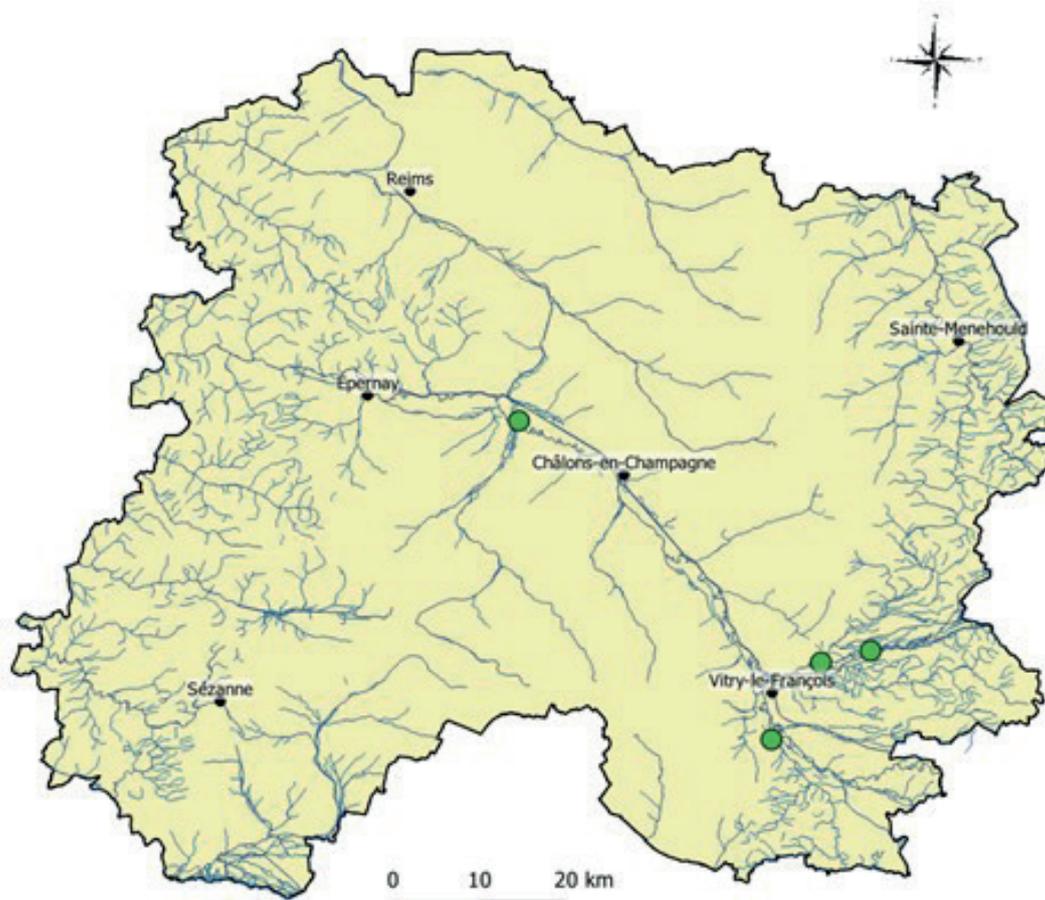
Pour le département de la Marne, quatre stations ont été sélectionnées pour être suivies chaque année (avec une adaptation possible des stations). Une première campagne d'inventaire a eu lieu en 2023.

Sur les quatre stations prospectées, trois ont pu mettre en évidence la présence de l'anguille. Les effectifs sont faibles mais pas incohérents par rapport à la position amont sur le bassin de la Seine. Les individus capturés sont principalement des individus mâle ou femelle pouvant s'argenter (le phénomène d'argenture est une modification corporelle des anguilles matures prêtes à entamer leur migration de reproduction).

Les données récoltées sont mises en ligne sur le site de l'association SEINORMIGR et consultables par le grand public.



Station de prospection anguille sur la Saulx à Le Buisson - Source FD



Localisation des stations de suivi anguille (FDAAPPMA 51)

3. RESTAURATION/ RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Restauration d'une annexe hydraulique en qualité de frayère à brochet

La Fédération Départementale de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Syndicat d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES) ont mené en 2022-2023 un projet de restauration d'une zone humide de la Vesle.

Le contexte

La restauration d'annexes hydrauliques sur la rivière Vesle est une action inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du SIABAVES. Ce contrat définit un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques sur la période 2021-2026 (6 ans). La Fédération est co-signataire de ce contrat et donc engagée dans des actions de suivi et de restauration.

Le Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (PPRE) de la rivière Vesle, réalisé en 2022 par un bureau d'étude identifiait déjà toutes les zones humides (annexes comprises) sur le bassin de la Vesle en les hiérarchisant par niveau d'enjeu. Partant de cette étude, des prospections ont lieu annuellement afin de sélectionner des sites d'intérêt selon leur potentiel de restauration.

Le projet

Un premier site a été sélectionné et a fait l'objet de travaux en 2023 (fera l'objet de travaux complémentaires en 2024). Il s'agit d'une zone humide située sur la commune de Fismes.

Les objectifs de ce projet sont de :

- ▶ Restaurer une zone fonctionnelle de reproduction pour le Brochet et ses espèces d'accompagnement
- ▶ Proposer une zone d'expansion des crues fonctionnelle afin de concourir à la prévention des inondations
- ▶ Augmenter la diversité écologique de la zone sur les volets faune et flore

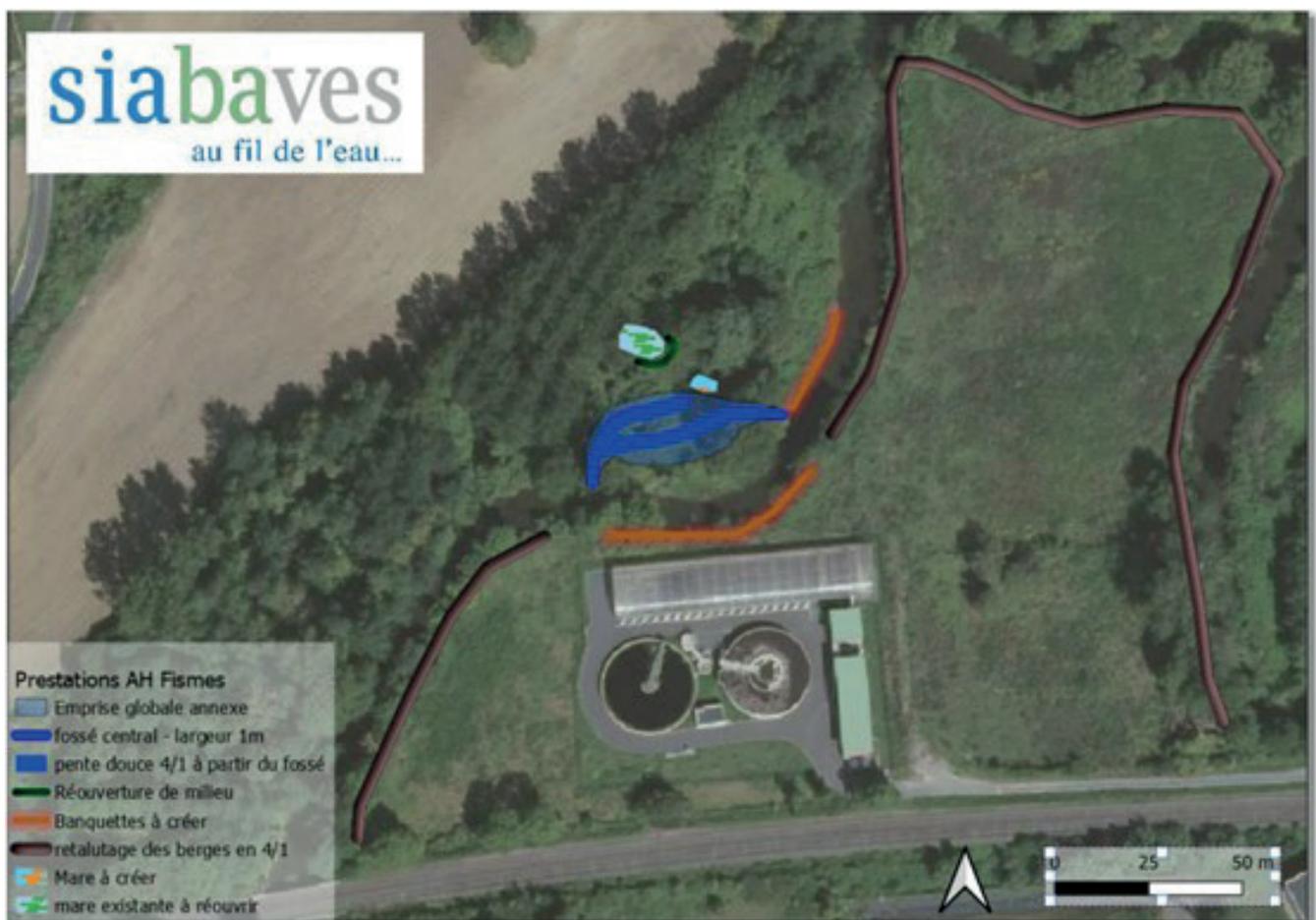


Schéma des travaux d'aménagement réalisés - Source SIABAVES

Les travaux

Les coûts du projet s'élèvent à 58 504 € TTC. Le SIABAVES et la FDDPMA sont les maîtres d'ouvrages, avec comme partenaires financiers l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération Nationale de Pêche en France.

La zone humide a été réhabilitée en frayère à brochet avec la réouverture d'une mare déjà existante sur site. Les matériaux issus de ces travaux ont servi à créer des banquettes végétales dans le lit de la Vesle afin de redynamiser les écoulements.

Avant travaux



Source FD

Après travaux



Source FD

- ▶ Environ 700 m² de zones de reproduction pour le brochet et ses espèces d'accompagnement
- ▶ Zone d'expansion des crues fonctionnelles (prévention des inondations)
- ▶ Réouverture d'une mare et aménagements du lit de la Vesle pour la diversité biologique (faune flore)

3.2 Restauration écologique de la rivière Blaise et création d'un parcours de pêche labellisé

Ce projet est né en 2018 entre l'ancienne CATER et l'AAPPMA « La Raquette Châlonnaise » (transféré à la Fédération). Le réseau de partenaire s'est étoffé par la suite.

Les objectifs sont très diversifiés et consistent en :

- ▶ La création et la labellisation d'un parcours de pêche « Famille » (label FNPF) afin de développer le loisir pêche et être un lieu d'animation privilégié (éducation à l'environnement, techniques de pêche)
- ▶ Restaurer les fonctionnalités de la rivière Blaise (diversification, zone de frayère truite, connexion d'une annexe hydraulique et création de mares)
- ▶ Réaliser un ensemble d'aménagements pour répondre aux critères de labellisation FNPF et pour améliorer l'attractivité du site (accès PMR, aire de jeux, ponton de pêche, panneaux pédagogiques, etc.)
- ▶ Régler les problèmes de continuité écologique et concilier les enjeux inondation

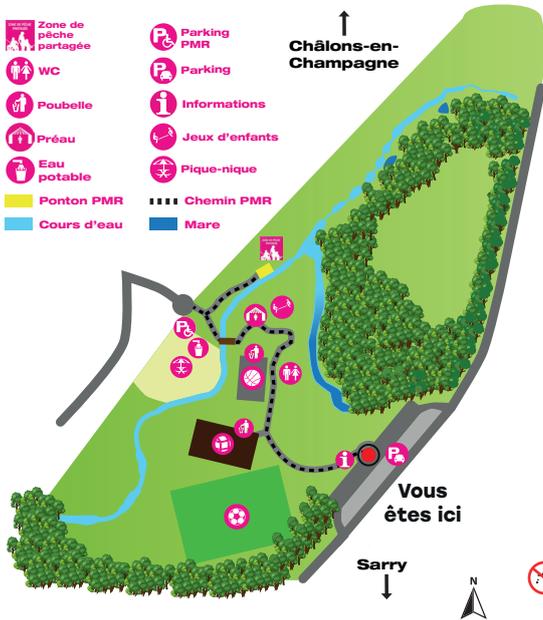
Finalement 3 maîtres d'ouvrage ont concrétisé ce projet. Le S3M qui est devenu le maître d'ouvrage délégué, la ville de Châlons-en-Champagne et la Fédération de Pêche de la Marne en co-maîtrise d'ouvrage.

Les travaux ont eu lieu entre 2023 et début 2024. Le comité de labellisation de la Fédération Nationale de la Pêche en France doit venir visiter le site afin d'attribuer le label parcours « Famille ».

Le projet a fait l'objet d'une mise en valeur dans le journal l'Union. Un parcours pédagogique a été installé pour informer et sensibiliser le grand public au respect du site et à la protection des milieux aquatiques en général.

Bienvenue

Commune de Sarry **SITE DES GRÉVIÈRES**



LE SITE DES GRÉVIÈRES.

En 2018, la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FMPPMA 51), la ville de Châlons-en-Champagne ainsi que le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) se sont associés afin de mener des travaux de restauration du lit mineur de la Blaise. Ces travaux ont été accompagnés, en partenariat avec la ville de Châlons-en-Champagne, d'une valorisation du site à plusieurs niveaux : création de deux mares, réouverture d'une annexe hydraulique, aires de jeux, réouverture d'une annexe hydraulique, mise en place d'une zone de pêche partagée accessible aux PMR, aménagement d'une aire de jeux et de pique-nique...

Les travaux de restauration réalisés sur un linéaire de 800 mètres ont permis de redynamiser la rivière et d'améliorer sa fonctionnalité en lui rendant un profil plus naturel.

La création d'un parcours pêche « familial » ainsi que d'un parcours pédagogique vous amèneront à découvrir ce lieu de quiétude et de loisir.

CONSEILS AUX PROMENEURS

Vous allez découvrir un espace naturel fragile. Respectez ce site :

- Ne cueillez pas les plantes
- Ne laissez pas vos déchets dans la nature
- Restez sur les sentiers



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

A quels moments ? Et quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre

Je peux pêcher ces poissons en respectant la réglementation spécifique à ces espèces

Chabot



Loche



Truite Fario



Goujon



Vandoise



Brochet



Chevesne



Gardon



Percche



La pêche c'est notre nature !

En famille ou entre amis, ce parcours est aménagé pour partager des moments agréables et conviviaux au bord de l'eau. Pratiquer une pêche respectueuse et responsable et découvrir la richesse et le caractère précieux de la faune et de la flore aquatique.

Où se procurer la carte de pêche ?



Avant travaux



Source FD

Après travaux



Source FD

4. PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (PDPG)

4.1 Récolte des données

En 2023, le diagnostic des différents bassins des départements a commencé par un tri des différents éléments (DIG, PPR, études, ...) en fonction de leur date et de leur bassin. Les différents contextes de la Marne ne sont pas tous étudiés au même niveau, certains possèdent peu de données et d'informations. Une fois les données et informations triées et relevées, des recherches sur des sites de données internet (Naïades, HydroBanque, Agence de l'eau Seine-Normandie, ...) sont réalisées, permettant de compléter les informations précédemment acquises.

Les contextes manquants d'informations et de données (anciennes) sont sélectionnés afin d'être mis à jour au niveau des pêches d'inventaire, des observations sur le terrain pour déterminer les limites et l'évolution de ces contextes. Plusieurs sorties sur le terrain ont lieu sur des ouvrages/obstacles et le long du cours d'eau à des points stratégiques. Des inventaires piscicoles sont également organisés pour informer du peuplement piscicole présent actuellement. Ces inventaires sont nécessaires à la réalisation du PDPG car ils peuvent être synonyme d'une dégradation du milieu. Il est décidé en amont de garder uniquement les inventaires postérieurs à 2014. Le réseau thermique est également étoffé afin de maximiser les données, via la pose de nouvelles sondes thermiques. Au fur et à mesure, les nouvelles données sont analysées et renseignées. Un document annexe de quelques pages a été réalisé pour décrire le contexte du département de la Marne.



Inventaire piscicole sur le Fion 2023 - Source FD



Ancien Moulin du Haut à Verneuil sur la Semoigne Source FD

4.2 Élaboration et complétion des fiches contextes

L'élaboration d'une fiche type est réalisée pour cela, l'ancien PDPG est consulté ainsi que des PDPG récents d'autres départements. L'élaboration de cette fiche type est importante car elle comporte tous les renseignements nécessaires au PDPG. Les données sont entretemps stockées sur un Excel de synthèse renseignant sur le contexte du bassin versant (affluents, espaces protégés, géologie, inventaire piscicole, autres inventaires). Une fois la fiche type finalisée, elle est complétée par les différents éléments du bassin. Cette fiche sera améliorée l'année suivante afin d'être vulgarisée et plus compréhensible grâce à des illustrations.

Inventaires piscicoles récents				
Source	Station	Année	Métrique ou indice de qualité	Espèces recensées
FD51	Le Flagot à Mareuil-le-Port	2023	IPR 16.94 Moyen Densité 43.5 Ind/100m ² Biomasse 6000 g/100m ²	ABL, ANG, BRE, BRO, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, PES, TRF, VAI, VAN
Hydrosphère	Le Flagot à Mareuil-le-Port	2015	IPR 20.2 Moyen Densité 130 Ind/100m ² Biomasse 2023 g/100m ²	ABL, ANG, BAF, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, HOT, LOF, PER, VAI, VAN

4.3 Limites et actions des différents contextes

Une fois les données récoltées, un diagnostic de fonctionnalité est réalisé sur l'ensemble des contextes. Il s'agit de lier les observations, les données récoltées et les études pour un maximum de renseignements sur le contexte. Ces renseignements permettent de déterminer les facteurs limitants de chaque contexte, leurs impacts et leur importance sur le milieu. Ces facteurs sont renseignés sur la fiche de chaque contexte avec leurs effets sur le milieu, ils sont également classés en fonction de leur impact sur le contexte, principal ou annexe. Ces éléments permettent de définir un état pour chaque contexte. Cet état peut être conforme, peu perturbé, très perturbé ou dégradé. Il est globalement déterminé par rapport au cycle biologique de l'espèce repère du contexte, de l'état global du cours d'eau ainsi que du temps de levée des facteurs limitants, long, moyen, court terme.

Lorsque les limites et l'état de l'ensemble des contextes de la Marne sont déterminés, l'étude de l'orientation d'actions est élaborée. En fonction du contexte et de ses difficultés, des préconisations d'actions sont proposées. Les effets attendus pour chaque préconisation sur l'espèce repère, les espèces cibles et le milieu sont renseignés. De plus, les préconisations sont classées selon leur priorisation (1 à 3). Une fois tous ces éléments pris en compte, une préconisation de gestion est sélectionnée adaptée au contexte. Trois types de gestion différents peuvent être mis en place : la gestion patrimoniale pour les contextes conformes, la gestion raisonnée pour les contextes peu ou très perturbés et la gestion d'usage pour les contextes très perturbés ou dégradés. Chaque gestion est définie à la fin de la fiche contexte grâce à un paragraphe descriptif.

5 COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

5.1 Appuis techniques

La FDAAPPMA 51 apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, OFB, Syndicat de rivière, VNF, etc. Elle est présente lors des comités de pilotage des différentes études en cours.

En 2023, la FDAAPPMA 51 a participé à plus d'une vingtaine d'études/projets :

- ▶ COPIL Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du S3M
- ▶ Réunion de présentation de projet de travaux de restauration de la Vesle (Jonchery/Vesle, SIABAVES)
- ▶ Réunion Programme d'Etude Préalable Châlons (EPTB Seine Grands Lacs et S3M)
- ▶ Consultation pour l'Atlas de la Biodiversité Communale (Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne)
- ▶ Réunion inventaire des zones humides sur le territoire du Syndicat Mixte Marne et Surmelin (SMMS)
- ▶ RDV député pour présentation missions Fédération
- ▶ Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST, préfecture de la Marne)
- ▶ Comité(s) de la ressource en eau (préfecture de la Marne)
- ▶ Etude sur les rivières Coole et Soude (particulier)
- ▶ Forum des acteurs de l'eau (AESN)
- ▶ Réunion suivi qualité des cours d'eau du SIABAVES
- ▶ Réunion suivi qualité des cours d'eau de la Communauté de communes de la région de Suippe (CCRS)
- ▶ Suivi des travaux de restauration du SMAVAS sur la Biesme
- ▶ Suivi des travaux de restauration du SIABAVES sur la Vesle
- ▶ Journée des animateurs AESN
- ▶ Réunion sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) de la Marne
- ▶ Réunion phase 2 restauration de la continuité écologique, complexe hydraulique d'Anglure (SDDEA)
- ▶ Réunion d'échanges sur la thermie des cours d'eau (AESN à Sens)
- ▶ COPIL réserve naturelle nationale Seine Champenoise
- ▶ COPIL CTEC Aisne Vesle Suippe (SIABAVES)
- ▶ Réunion réseau thermie régional (FD Vosges)

La FDAAPPMA est sollicitée sur de nombreux projets au cours de l'année. Nous prenons part en priorité aux projets réalisés sur les cours d'eau sur lesquels les AAPPMA (ou la FDAAPPMA 51) possèdent des lots de pêches et/ou aux réunions pour lesquelles il nous semble important d'être présent.

5.2 Avis

La FDAAPPMA 51 est régulièrement sollicitée par la DDT 51 ou encore dans le cadre de sa participation au CODERST pour donner des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau ou les travaux en rivière.

En 2023, la FDAAPMA 51 a rendu des avis sur les projets suivants :

DATE	OBJET	AVISV
07/03/2023	Renouvellement AP pêche scientifique Dubost Environnement	Favorable
20/07/2023	Aquascope autorisation capture et transport d'écrevisse Travaux barrages Damery et Vandières	Favorable
04/10/2023	Opération de dragage et de gestion des sédiments du lot A des Voies Navigables de France	Formulation de remarques
21/11/2023	Consultation publique projet de décret RIIPM hydroélectricité	Défavorable
12/12/2023	Avis concernant des travaux sur le Site des Grévières (Châlons-en-Champagne)	Formulation de remarques

6. SENSIBILISATION ET VALORISATION DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION

6.1 Journée technique AAPPMA

La Fédération a organisé le 24 octobre 2023 une journée technique à destination des élus des AAPPMA. Cette journée avait pour but de faire découvrir aux élus les travaux de restauration que la Fédération engage depuis plusieurs années avec différents partenaires. C'est aussi l'occasion de les sensibiliser à la protection des milieux aquatiques, de pouvoir échanger avec eux et répondre à leurs questions

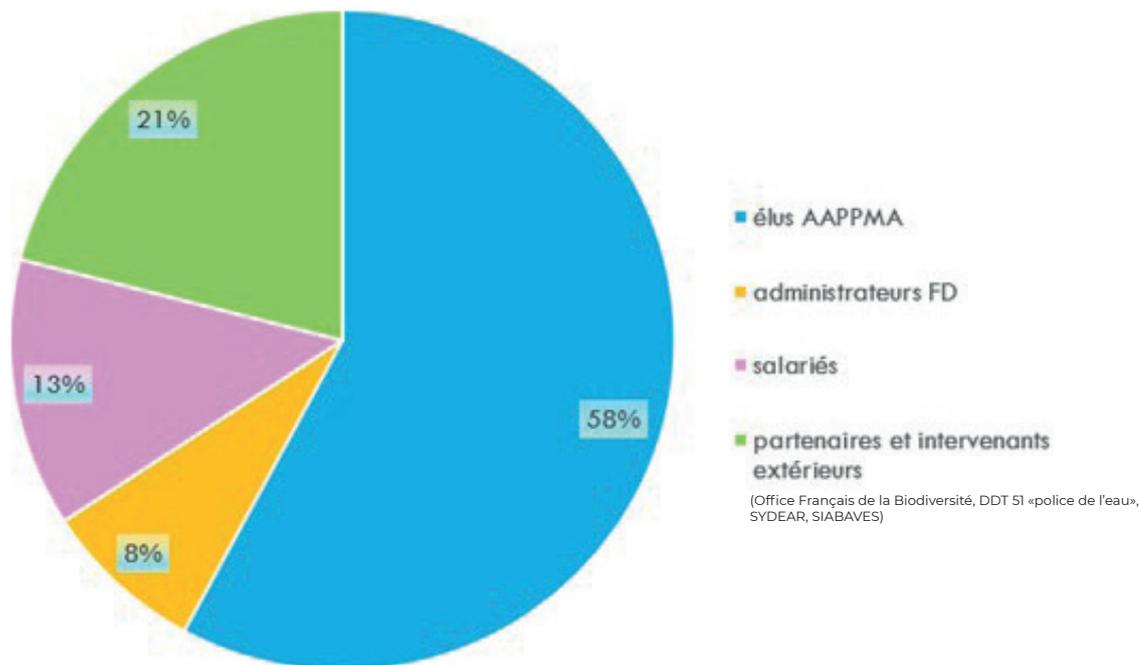


Journée technique à destination des AAPPMA (24/10/2023) - Source FD

FDAAPPMA 51 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06 AVRIL 2024

Au total, 38 personnes ont participé à cette journée technique avec 11 des 27 AAPPMA représentées. Plusieurs interventions ont été réalisées par les différents partenaires de la Fédération (SIABAVES, SYDEAR).

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS À LA JOURNÉE TECHNIQUE



De nombreux retours positifs ont confirmé l'importance et l'intérêt de l'organisation de cette journée qui pourrait devenir à l'avenir un rendez-vous régulier pour les AAPPMA de la Marne.

6.2 Parcours pédagogique du Site des Grévières

Un parcours pédagogique a été créé au niveau du Site des Grévières, en lien avec le parcours de pêche labellisé.

Il est composé d'un panneau d'accueil présentant le site et de trois panneaux thématiques abordant les différents enjeux liés à la protection des milieux aquatiques notamment la préservation des zones humides (annexes hydrauliques, mares, etc.) et les travaux de restauration écologique des rivières.

Ces panneaux servent aussi de support pour des animations d'éducation à l'environnement menées par l'agent de développement chargé de l'animation de la Fédération.

6.3 Reportage sur la biodiversité aquatique

Nous avons été contactés durant l'été par un journaliste/reporter indépendant afin de créer un petit reportage sur les opérations d'inventaire que la Fédération mène dans le cadre de sa mission de surveillance des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.

Le contenu est disponible sur son blog via ce site :

<https://www.jmleclere.fr/-/galleries/portfolio/reportages/biodiversite-aquatique>

6.4 Article newsletter CENCA

Suite à la sollicitation du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardennes, la Fédération a été sollicitée par Natura Rédaction afin de publier un petit article sur les résultats des pêches d'inventaire réalisées en 2022 dans le site Natura 2000 « Marais de la Vesle en amont de Reims ».

6.5 Valorisation au niveau des Unions de Bassin

En partenariat avec les Unions de bassin Seine Normandie (UBSN) et Rhin Meuse (UBRM), la Fédération réalise chaque année des articles ou des fiches retour d'expérience sur des actions ou travaux qu'elle souhaite mettre en valeur et partager.

L'observatoire des poissons Seine Normandie est une plateforme accessible en ligne par le grand public et qui permet de visualiser les différents suivis, travaux, ou autres actions en faveur des milieux aquatiques menées par les Fédérations de l'Union de Bassin Seine Normandie. Des rapports d'étude et de la documentation scientifique y sont disponibles en consultation et téléchargement.

Cette plateforme est mise à jour annuellement par les services de la Fédération :

<https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/>

7. SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

7.1 Suivis des peuplements piscicoles

En 2024, Il est prévu de poursuivre le programme d'acquisition de connaissances et de suivi sur les lots des AAPPMA et de la Fédération.

Il est aussi prévu de poursuivre les suivis des travaux de restauration des collectivités, sur les secteurs où la Fédération ou une AAPPMA a le droit de pêche. Dans le cadre d'un partage du droit de pêche, ces inventaires piscicoles rentrent aussi dans les obligations de suivi et de gestion des milieux aquatiques afférant au partage du droit de pêche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du CTEC sur le territoire du SIABAVES, plusieurs pêches d'inventaire sont programmées pour 2024.

Des suivis post-travaux sont également au programme sur les rivières Aube et Yèvre en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure. En effet des travaux de restauration de la continuité écologique avaient été réalisés en 2020 et la Fédération avait réalisé l'état initial. Trois années après les travaux elle est de nouveau chargée d'étudier l'impact de ces restaurations sur le peuplement piscicole.

7.2 Suivis thermiques

Les suivis thermiques engagés seront poursuivis en 2024 avec deux campagnes de relevés :

- ▶ Une lors du deuxième trimestre aux alentours de mars/avril afin de vérifier le fonctionnement des sondes et remplacer les défectueuses s'il y en a,
- ▶ Une autre campagne en octobre/novembre lors de l'étiage afin de récolter les données
- ▶ Si besoin, des relevés complémentaires pourront être réalisés

Afin d'étendre le réseau de suivi thermique et de pouvoir mener des études sur des sujets plus ciblés tels que l'impact de la ripisylve ou d'un ouvrage sur la température de l'eau avant restauration par exemple, l'acquisition de nouvelles sondes thermiques est nécessaire. La FDAAPPMA 51 prévoit de monter un projet thermique de plus grande ampleur pour l'année 2024-2025 en partenariat avec l'Union de Bassin Seine Normandie et la région Grand Est.

7.3 Carnets de capture

Le carnet de capture est toujours disponible pour l'année 2024 et nous comptons sur les pêcheurs pour y contribuer. Nous rappelons que le carnet est anonyme et que seul le chargé de mission de la Fédération a accès aux données qui servent uniquement à des fins scientifiques.

8. ÉTUDES SUR LES MILIEUX

8.1 Étude scalimétrique sur la Suipe

En 2024 les écaillés prélevés sur les stations d'Auménancourt et d'Heutréguville seront analysés à la loupe binoculaire afin de commencer la détermination de la croissance sur ces secteurs.

Des derniers échantillonnages à prévoir (stations à déterminer) avec potentiellement un secteur supplémentaire sur la Py, affluent de la Suipe avec un fort intérêt salmonicole. Le choix des stations se fait en collaboration avec le Syndicat de rivière en gestion du bassin Aisne, Vesle et Suipe (SIABAVES) qui a récemment terminé son Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (PPRE) de la Suipe.

8.2 Extension du monitoring anguille sur le bassin Seine amont

L'association SEINORMIGR doit se réunir avec les différentes Fédérations ayant participé à la première année de la mise en place du suivi anguille lors d'une journée d'échange de retours d'expérience.

Suite à cela les stations pourront être maintenues ou déplacées en fonction de l'intérêt de celle-ci et des résultats obtenus.

La Fédération procèdera donc à des pêches électriques selon le protocole spécifique anguille créé par l'association.

8.3 Suivi des annexes hydrauliques de la Vesle

La Fédération s'est engagée pour une période allant jusqu'en 2026 à réaliser des prospections annuelles afin de sélectionner des annexes hydrauliques ayant un potentiel de restauration intéressant et d'engager des projets en faveur de la biodiversité aquatique et du bon fonctionnement de ces milieux.

En 2024 l'annexe restaurée sur la commune de Fismes fera l'objet d'observations (niveaux d'eau, visite par des géniteurs, thermie) en attendant que la végétation s'y développe suffisamment pour jouer pleinement son rôle de frayère à brochet.

De nouvelles prospections auront lieu avec les agents du SIABAVES durant le printemps 2024 sur les zones humides de la Vesle.

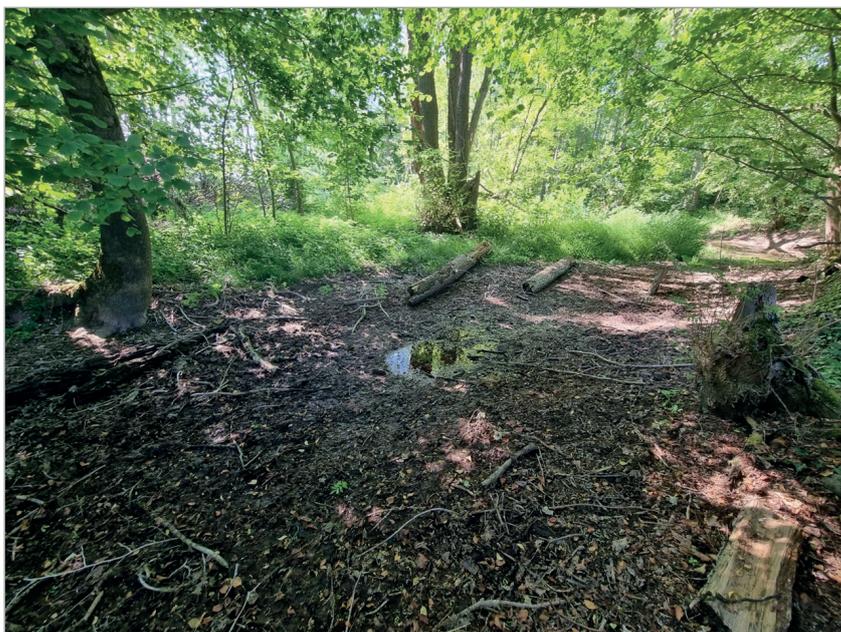
9. RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

9.1 Restauration d'annexe hydraulique sur la Vesle

Un nouveau secteur sur la commune de Saint-Etienne-au-Temple est à l'étude pour engager de petits travaux de restauration en 2024.

Une petite annexe hydraulique avait été repérée sur cette zone. Sa configuration actuelle lui permet d'être en eau pendant la période des hautes eaux via une connexion à la rivière. Cette connexion pourrait être plus optimale si elle était retravaillée car légèrement surélevée vis-à-vis du lit de la rivière, limitant l'inondation de l'annexe.

De plus le courant actuel de la rivière vient décharger sa force sur une des bases du pont et fragilise la fondation. Les travaux viseraient à réorienter le courant plus au centre de l'ouvrage pour éviter d'accentuer ce phénomène. Différentes actions sont envisagées sur ce site, elles ont pour objectifs de :

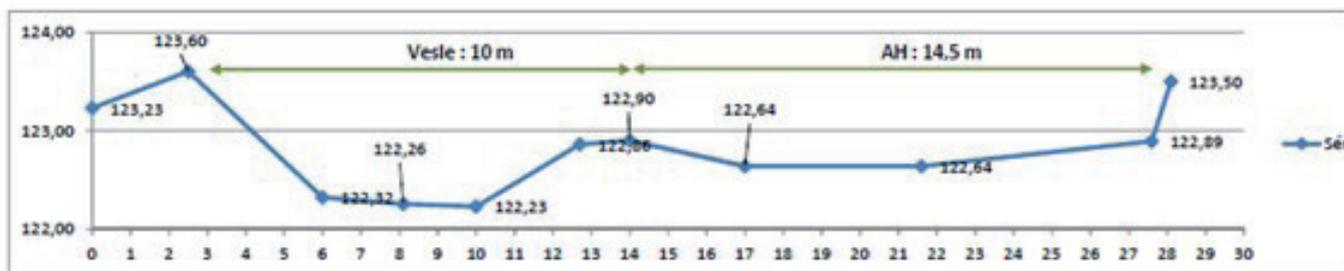


Annexe hydraulique sur la commune de Saint-Etienne-au-Temple
Source FD

- ▶ Restaurer la zone humide en tant qu'annexe hydraulique afin qu'elle puisse assurer pleinement ses fonctions d'accueil de la biodiversité
- ▶ Proposer une zone d'expansion des crues fonctionnelle et restituer l'eau en période d'étiage
- ▶ Sécuriser le pont en protégeant les fondations du courant de la rivière
- ▶ Diversifier les habitats dans le lit de la rivière

Le profil actuel de la rivière et de l'annexe est représenté ci-dessous :

Profil en travers cours d'eau et AH



Repères	cotes (m)
haut de berge gauche	123,6
fond du lit	122,26
haut de berge droit	122,86
fond de l'annexe	112,64
largeur du lit plein bord	10 m environ
longueur de l'AH	14,5 m environ
largeur de l'AH	4 m environ
surface AH	34 m ²

Malgré les discussions avec les propriétaires privés des parcelles concernées, le projet n'a pas pu aboutir. Des réflexions sont en cours pour déplacer le projet sur des parcelles communales plus en aval avec un potentiel tout aussi intéressant en tant que zone humide. Selon les suites données au projet, les travaux pourraient avoir lieu en 2024-2025.

10. FINALISATION ET APPLICATION DU NOUVEAU PDPG

10.1. Finalisation des fiches contexte

L'objectif de 2024 est de finaliser les fiches contexte du PDPG. Pour cela, les différentes limites et les actions pour chaque bassin sont complétées. Le PDPG est dans sa phase de finalisation ; quelques changements doivent encore être réalisés, principalement sur la forme et l'illustration, afin de rendre les fiches contexte plus accessibles et attrayantes. La forme des fiches contexte est encore en réflexion en fonction du temps disponible. Les illustrations permettant de décrire les limites et les actions seront possiblement réalisées à l'aide d'un graphiste. Une fois les fiches contexte finalisées, elles serviront de repère pour les différentes études futures sur le département de la Marne.

10.2. Déclinaison en Plan de Gestion Piscicole pour les AAPPMA

Suite à la finalisation du PDPG 2024-2030, le travail consistera à transcrire le document au contexte local en partenariat avec les AAPPMA afin de leur donner des informations, des conseils sur la gestion piscicole adaptés à leurs milieux, ainsi que des orientations de gestion à mettre en place.

11. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

11.1. Communication sur l'ouverture du parcours de pêche « Famille » du Site des Grévières

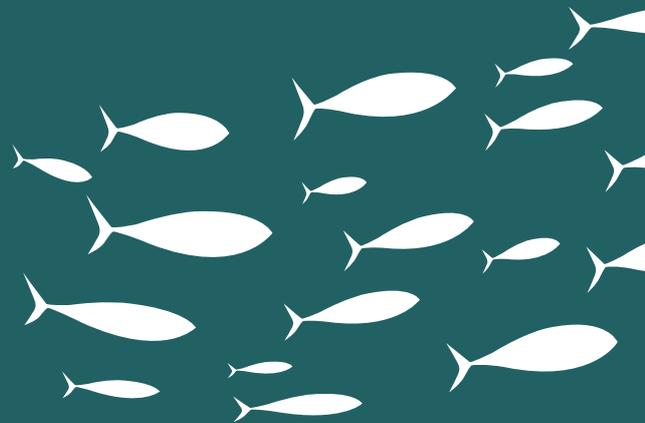
Le parcours du Site des Grévières sera labellisé parcours « Famille » dans les prochains mois. Avec un linéaire pêchable de 800m et un espace de plus d'1,5ha, vous y trouverez toutes sortes d'aménagements ludiques et pédagogiques avec un accès adapté aux personnes à mobilité réduite via le nouveau cheminement reliant un parking PMR et une zone de pêche partagée et sécurisée.

Une opération de communication notamment sur les réseaux (site internet, facebook) ainsi qu'un référencement national par la FNPF est en cours pour l'année 2024.

Des animations d'initiation à la pêche et d'éducation à l'environnement auront lieu sur le site nouvellement aménagé. Un préau a été installé à cet effet en cas de mauvais temps. L'agent de développement chargé de l'animation est disponible pour toute demande d'animation.



BILAN FINANCIER ET BUDGET





BILAN ACTIF

FDAAPPMA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	239 942		239 942	239 942
Constructions	743 668	457 152	286 516	324 079
Installations techn., matériel et outil. ind.		13 874	-13 874	-13 583
Autres	380 803	280 913	99 890	50 447
Immobilisations corporelles en cours	2 500		2 500	
Avances et acomptes	36 011		36 011	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	180		180	180
Prêts				
Autres				728
TOTAL (I)	1 403 104	751 938	651 166	601 793
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	39 004		39 004	84 466
Valeurs mobilières de placement	492 857		492 857	512 962
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	645 446		645 446	606 184
Charges constatées d'avance	151		151	377
TOTAL (II)	1 177 458		1 177 458	1 203 989
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 580 562	751 938	1 828 624	1 805 782



BILAN PASSIF

FDAAPPMA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	338 914	338 914
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 273 748	1 240 044
Excédent ou déficit de l'exercice	6 188	33 704
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 618 851</i>	<i>1 612 663</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	87 546	104 055
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 706 397	1 716 718
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 807	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 310	12 495
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 443	15 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	64 668	61 351
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	122 227	89 064
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 828 624	1 805 782



COMPTE DE RÉSULTAT

FDAAPPMA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	15 500,00	19 932,50
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	178 016,56	167 402,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	256 196,65	229 978,50
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 829,12	21 176,26
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 644,46	2 280,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	463 186,79	440 769,26
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		254,99
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	138 539,90	132 752,62
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 960,16	6 559,96
Salaires et traitements	208 781,69	154 604,15
Charges sociales	70 176,30	58 017,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 430,89	58 394,83
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 672,02	3 729,60
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	489 560,96	414 313,96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-26 374,17	26 455,30
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 595,45	-20 068,81
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	31 595,45	-20 068,81
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	31 595,45	-20 068,81



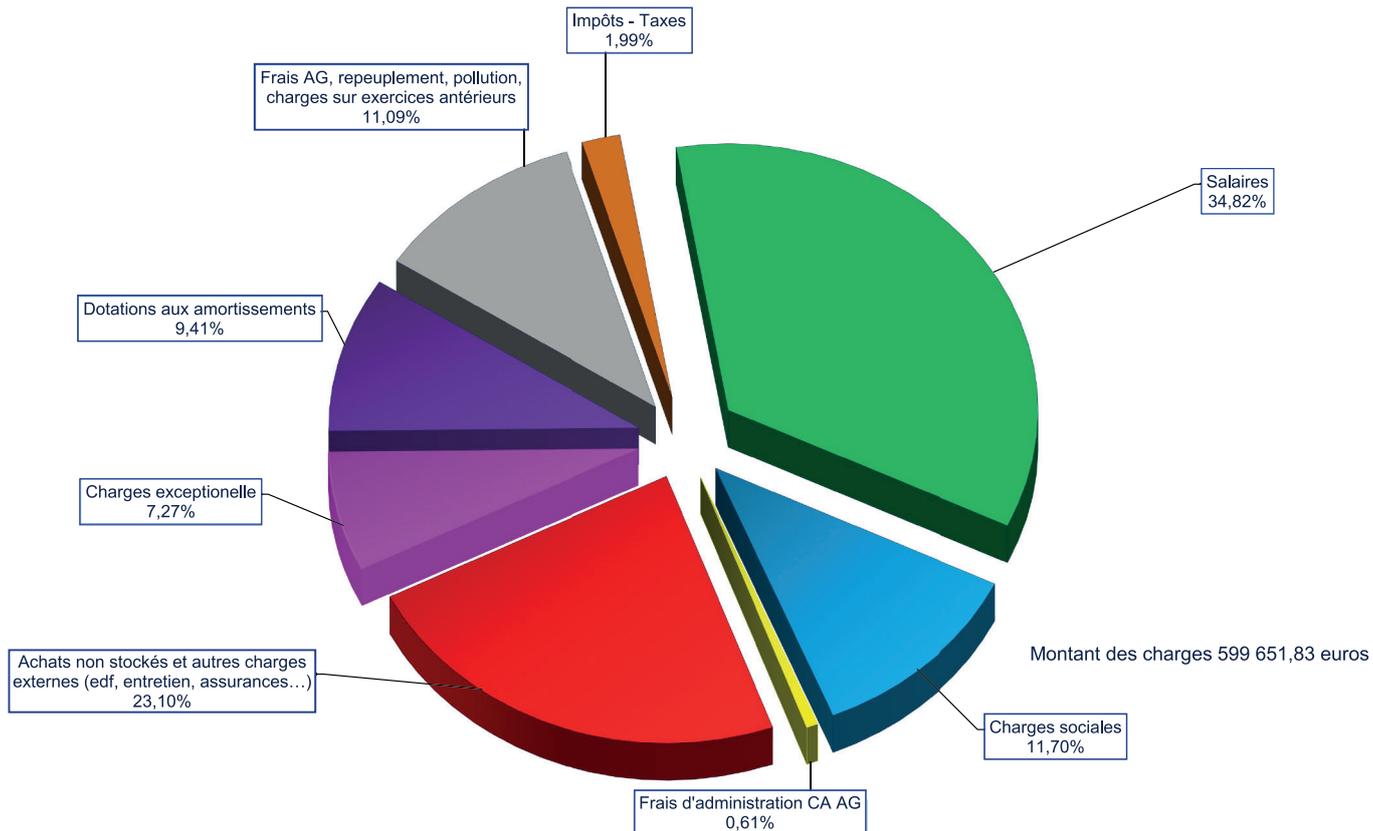
COMPTE DE RÉSULTAT

FDAAPPMA

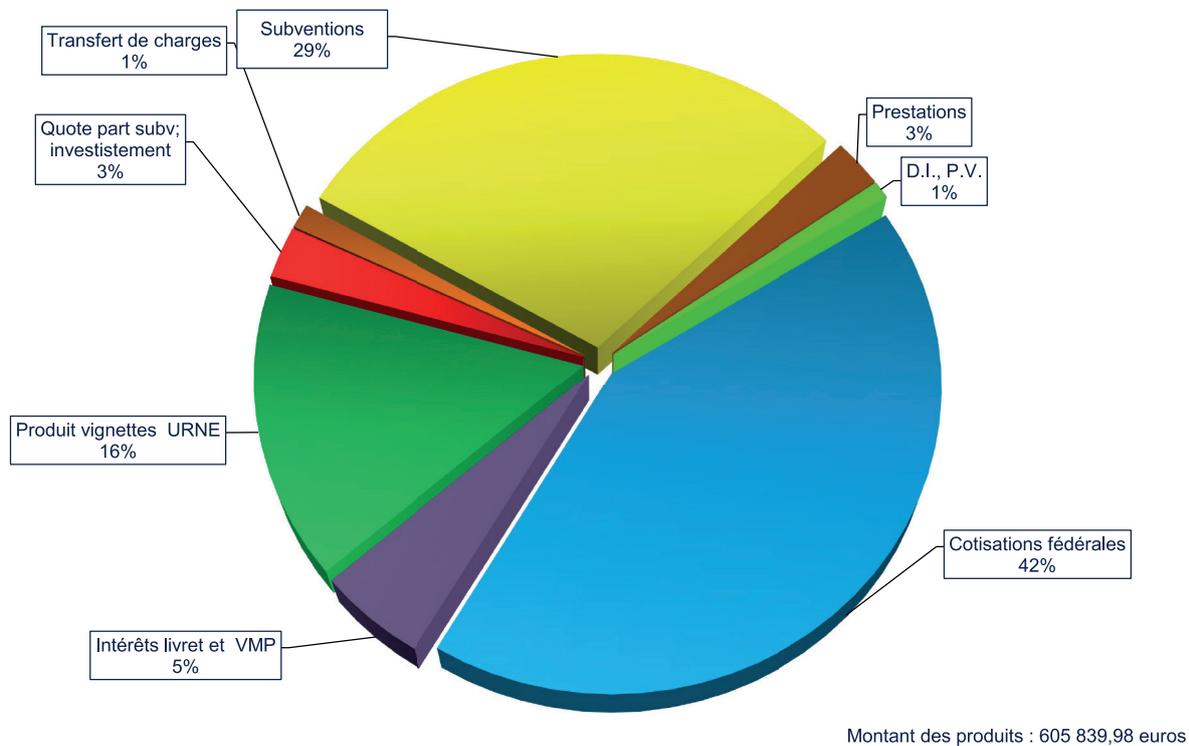
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	5 221,28	6 386,49
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	94 548,38	92 076,86
Sur opérations en capital	16 509,36	18 837,04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	111 057,74	110 913,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	110 090,87	83 596,30
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	110 090,87	83 596,30
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	966,87	27 317,60
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	605 839,98	531 614,35
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	599 651,83	497 910,26
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 188,15	33 704,09

CHARGES 2023



PRODUITS 2023



BUDGET PREVISIONNEL 2024

PRODUITS	prévisions 2024	réalisé 2023	CHARGES	prévisions 2024	réalisé 2023
PRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
. Pêches electriques	26 000,00 €	12 610,00 €	. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant, impression cartes , pt equipement ...)	23 100,00 €	20 466,35 €
. Animations pêche	2 500,00 €	2 890,00 €			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			AUTRES CHARGES EXTERNES		
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières (FNPF-AESN)	41 680,00 €		. Locations matériels	4 000,00 €	3 448,74 €
. Garderie (FNPF)	1 520,00 €	1 313,00 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	24 570,00 €	22 086,08 €
. Communication (FNPF)	1 500,00 €	1 000,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	63 200,00 €	0,00 €
. Aide à l'emploi (FNPF 140000+AESN 36000)	176 000,00 €	172 529,00 €	. Assurances	7 600,00 €	7 239,30 €
. Actualisation PDPG (FNPF)	39 700,00 €		. Etude		0,00 €
. Divers (FNPF, étude poids socio-éco.)	7 970,00 €	3 174,56 €	. Social, documentation	800,00 €	210,00 €
			. Gardes-particuliers AAPPMA	4 000,00 €	4 664,34 €
			. Gardes fédéraux	3 760,00 €	569,35 €
			. Personnel exterieur à la fédération	0,00 €	0,00 €
			. Honoraires avocat et expert comptable	10 000,00 €	11 476,80 €
			. Promotion loisirs pêche	47 100,00 €	16 569,61 €
			. Transport sur achats	300,00 €	0,00 €
			. Déplacements, indemnités	32 350,00 €	30 917,33 €
			. Frais postaux, téléphone	7 840,00 €	7 480,62 €
			. Frais bancaires	900,00 €	784,13 €
			. Abonnements, cotisations	12 850,00 €	12 627,25 €
			. Aide aux baux de pêche		
AUTRES PRODUITS			IMPOTS-TAXES		
. Cotisations fédérales	256 260,00 €	256 196,65 €	. Formation personnel fédéral	7 000,00 €	6 921,25 €
. Produit URNE	94 000,00 €	94 538,22 €	. Impôts fonciers et locaux	5 400,00 €	5 038,91 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	2 000,00 €	5 644,46 €			
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES DU PERSONNEL		
. Intérêts sur livrets	13 000,00 €	13 616,86 €	. Salaires et charges sociales	310 900,00 €	278 957,99 €
. Revenus sur VMP	17 270,00 €	17 978,59 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			AUTRES CHARGES		
. Produits exceptionnels		10,16 €	. Frais assemblee générale et autres	5 800,00 €	3 672,02 €
. Produits sur excercice anterieur			. Subvention repeuplement	5 000,00 €	
. Produits cessions d'éléments d'actifs					
. Quote-part des subventions	16 500,00 €	16 509,36 €			
. Transfert de charges	10 540,00 €	7 829,12 €			
			CHARGES FINANCIERES		
			. Intérêts sur emprunt		
			. Moins-value/cession obligations		
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
			. Charges sur exercices antérieurs	2 970,00 €	43 574,53 €
			. Charges exceptionnelles	0,00 €	2 582,00 €
			. Rétrocession vignettes URNE FD/AP	65 000,00 €	63 934,34 €
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
			. Dotations aux amortissements	62 000,00 €	56 430,89 €
TOTAL	706 440,00 €	605 839,98 €	TOTAL	706 440,00 €	599 651,83 €

Budget validé en CA du 15 mars 2024

FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Z.A.C du Mont Michaud

14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE

☎03.26.70.50.52

RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2023

En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Nous, membres de la commission de contrôle, sommes rendus à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 9 mars 2024 à 10 H.00.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition et nous avons pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui nous ont été présentés.

Nous nous sommes fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

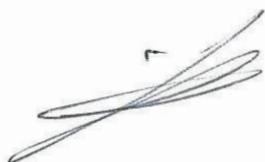
En conséquence de ces contrôles effectués, nous, membres de la commission de contrôle, proposons de donner quitus de sa gestion au trésorier, et demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

Nous adressons nos vives félicitations au trésorier ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Le membre de la Commission de contrôle,

Le membre de la Commission de Contrôle,

M. Alain PIERRE



M. Jean Louis SAMUEL



GLOSSAIRE

- AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie
- APAVE** : Organisme de certification des risques techniques, humains et environnementaux
- APN** : Atelier Pêche Nature
- ARGE** : Association Régionale du Grand Est
- CENCA** : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne
- CMRO** : Canal Marne au Rhin Ouest
- CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
- DCE** : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DIG** : Déclaration d'Intérêt Général
- DPDGMA** : Direction du Patrimoine Départementale de Gestion des Milieux Aquatiques
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- EEDD** : Education à l'Environnement et Développement Durable
- EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- EREA** : Ecole Régionale d'Enseignement Adapté
- FDC51** : Fédération départementale des chasseurs de la Marne
- FDAAPPMA** : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France
- GPP** : Garde pêche particulier
- IME** : Institut Médico Éducatif
- IPR** : Indice Poisson Rivière
- OFB** : Office Français pour la Biodiversité (ancienne Agence Française pour la Biodiversité)
- ONDE** : Observatoire National Des Etiages
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- OTC** : Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne
- PAPI** : Programme d'Actions et de Préventions des Inondations
- PDPG** : Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et Gestion des ressources Piscicole
- PNR MR** : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation
- RAMSAR** : Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour leur conservation et utilisation
- S3M** : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDDEA** : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
- SIABAVES** : Syndicat Intercommunale d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suipe
- SMAH** : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
- SMAVAS** : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
- SNSAPL** : Syndicat National des Structures Associatives du Loisir Pêche
- SNDLP** : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
- STEP** : Station d'épuration
- TLC** : Taille Légale de Capture
- UBRM** : Union des Bassins Rhin Meuse
- UFBSN** : Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie
- URNE** : Union Régionale du Nord Est
- VNF** : Voies Navigables de France



**FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

 *14 rue Clément Ader - 51470 SAINT-MEMMIE*

 contact@peche51.fr

 03 26 70 50 52

 www.peche51.fr